

UNIVERSITE LOUIS LUMIERE LYON 2  
FACULTE DE GEOGRAPHIE, D'HISTOIRE, D'HISTOIRE DE L'ART ET DE TOURISME 5 avenue  
Pierre Mendès France 69676 BRON

**Mr DANIERE Kim**

Année 1996

***LES MONUMENTS AUX MORTS DE LA  
PREMIERE GUERRE MONDIALE***

Sous la direction de Mr FOUILLOUX directeur du centre d'histoire religieuse André  
LATREILLE



# Table des matières

..	1
Epigraphe .	3
<b>INTRODUCTION .</b>	<b>5</b>
<b>I. Historiographie des monuments aux morts .</b>	<b>5</b>
1. Genèse des monuments aux morts . .	5
2. Les auteurs . .	6
3. Les monuments aux morts : quelles finalités ? .	8
<b>II. Limites du sujet . .</b>	<b>9</b>
1. Limites géographiques et champ d'application de la recherche .	10
2. Compréhension du sujet . .	11
<b>III. Plan maîtrise . .</b>	<b>11</b>
<b>ière PARTIE . .</b>	<b>13</b>
<b>I. Description type . .</b>	<b>13</b>
1. Méthode de recherche . .	13
<b>II. Sources et bibliographie .</b>	<b>17</b>
1 Sources manuscrites et sources imprimées .	17
<b>III. Conclusion .</b>	<b>22</b>
1. Des sources critiques ... .	22
2. Une bibliographie dense . .	23
<b>IIème partie .</b>	<b>25</b>
<b>I. Les différentes typologies . .</b>	<b>25</b>
1. <b>PROST Antoine Les anciens Combattants et la société française 1914-1939</b> <b>.T3: vol : politiques et mentalités. .</b>	<b>25</b>
2. <b>Mission permanente à la commémoration et à l'information historique .</b>	<b>27</b>
<b>II. Les monuments aux morts dans le département. .</b>	<b>28</b>
1. <b>Que sont ils ? . .</b>	<b>28</b>

2. Lieu géographique . .	29
3. Date de construction . .	34
III. Essai de typologie régionale . .	36
1. Les monuments simples . .	36
2. Les monuments complexes . .	44
IIIème PARTIE . .	49
I. L'état civil .	49
1. 1. Les noms .	49
1.2 Les ajouts . .	50
2 les citations . .	51
3. Les dédicaces .	53
4. Les référents glorieux . .	55
II. L'iconographie .	56
1 - Figures humaines et animales, les références traditionnelles .	56
2 : Objets symboliques et végétaux : entre représentation et réalité. .	60
CONCLUSION .	67
I Bilan de la recherche .	67
1 Sens général des monuments du département . .	67
2 Ces monuments aux morts , sont'ils originaux ? .	68
II. Réponses à la problématique .	69
III. Elargissements possibles . .	69
Annexes . .	71
Table des matières .	71
Liste des communes par cantons du département du Rhône pris pour cette étude: .	72
Barème de la loi de 1919 .	77
1 : les textes législatifs et réglementaires .	78
2 : la jurisprudence .	80
2.1 : la jurisprudence des juridictions judiciaires. . .	80
2.2 : la jurisprudence des juridictions administratives .	81

Vincenot Henri , la billebaude , pp 97-99. . .	82
Ouvrages régionaux et articles sur les monuments aux morts qui n'ont pu être consultés. . .	83
La lettre envoyée . .	84



---

*Je tiens à remercier : mes parents, Mme LAVIGNE, responsable de Comité du Pré-Inventaire du Département du Rhône, Archives Départementales, section ancienne, Montée de Montauban 69002 Lyon enfin toutes les personnes qui m'ont fournie leur aide précieuse.*

***Cette version du mémoire est incomplète...la version intégrale comprenant toutes les cartes ainsi que les photographies et la base de données associée, sera bientôt en ligne. Kim Daniere Lyon le 19 janvier 2006***



## Epigraphe

*“ Pourvu qu'ils tiennent, Qui ça ? Les civils... ” Forain*



# INTRODUCTION

## I. Historiographie des monuments aux morts

### 1. Genèse des monuments aux morts

---

La guerre de 14-18 survit encore aujourd'hui dans le paysage français. Les départements du Nord et de l'Est ... tous ceux qui furent champs de batailles en portent encore les traces : restes de tranchées, entonnoirs d'obus, ou tout simplement, les longues rangées de petites croix blanches qui forment les immenses cimetières militaires. Les plaines de la Somme, de la Champagne, les collines de Verdun et de l'Artois regorgent de musées, de tombes, de monuments, qui constituent à coup sûr, la mémoire de l'effroyable boucherie humaine que fut cette "Première Guerre Mondiale"

Quand le 11 novembre 1918, l'armistice fut enfin signée, après quatre ans d'une guerre qui fut l'une des plus terribles et des plus meurtrières de l'époque, un soupir de soulagement s'est fait entendre de l'Atlantique à l' Oural et des Balkans au Canada. La voix des canons éteinte, l'heure était au bilan, à la reconstruction du pays et au soin des blessures. En France, la guerre a laissé de lourdes traces dans les esprits et difficile était l'apprentissage de la paix. Ce n'est pas moins de 33 classes qui furent mobilisées <sup>1</sup> , soit

8 millions d'hommes dont 5 ont combattu<sup>2</sup> . 1,5 million de ces hommes sont morts soit 27 % des effectifs engagés<sup>3</sup> , 15 % des mobilisés et 10,5 % de la population active masculine<sup>4</sup> , 3,4 million de blessés et de mutilés<sup>5</sup> . A ces chiffres il faut ajouter les 0,6 million de veuves et les 0,7 million d'orphelins<sup>6</sup> , et les 6,4 million d'hommes<sup>7</sup> démobilisés pour qui le retour à la vie normale fut bien plus dur que prévu. Ces démobilisés constituent en 1918 60 % de la population masculine adulte et 90 % de la génération des 20/50 ans<sup>8</sup> . En 1919 la force vive de la nation française doit apprendre à vivre avec les fantômes de Verdun.

...Pour se souvenir des compagnons tombés dans les maudites tranchées de la Somme ou de l'Argonne, ceux qui sont revenus vont être à l'origine de l'engouement le plus formidable que la France ait jamais connu. Engouement pour la mémoire des morts, pour se souvenir de ceux qui sont morts pour la défense de la France, les communes de France, dans leur immense majorité, vont élever des stèles, apposer des plaques, ériger des obélisques pour rendre un hommage solennel à ces compagnons "Morts pour la France".

## 2. Les auteurs

---

Le résultat de cette fièvre fut l'érection en France de plus de 30 000 monuments aux morts entre 1918 et 1925<sup>9</sup> . Cet évènement est resté sous silence pendant près de cinquante ans. Il faut attendre les années 70 pour voir les premiers ouvrages sur les monuments aux morts apparaître, les premières recherches aboutir. Au vu de ces ouvrages, nous pouvons distinguer trois approches qui diffèrent quant à la manière d'aborder le sujet.

Dans un premier temps on distingue une approche historique, due à des

<sup>1</sup> d'après CORVISIER André In "histoire militaire de la France", PUF : Paris, 1992, T3 : 1871-1940.

<sup>2</sup> d'après BERSTEIN S et MILZA P In "histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle, 1900-1930, Ed : Complexes, Bruxelles, 1990, 543 pages.

<sup>3</sup> ibid

<sup>4</sup> ibid

<sup>5</sup> ibid

<sup>6</sup> d'après PROST A. In "les anciens combattants : 1914-1940" Ed : Gallimard : Paris, 1977, 238 pages.

<sup>7</sup> ibid

<sup>8</sup> ibid

<sup>9</sup> DESCAMPS Olivier prétend que pas moins de 15 monuments par jour ont été inaugurés durant les trois années qui suivirent l'armistice .

universitaires, puis une approche plus axée sur l'aspect politique des monuments aux morts que l'on doit à des auteurs issus des Sciences Politiques, et enfin la dernière approche que je ne qualifierais pas d'artistique, mais qui néanmoins privilégie l'art à l'histoire et l'esthétique au politique.

L'approche historique est due essentiellement à deux auteurs, qui la même année publient deux ouvrages, résultats de leurs recherches, sur les monuments aux morts de la première guerre mondiale. L'un concerne uniquement les monuments aux morts du département de la Loire écrit par Monique LUIRARD<sup>10</sup> et l'autre, se pose comme la véritable étude historique sur cette population des anciens combattants, écrite par Antoine PROST<sup>11</sup>.

***“...historical scholarship on war memorials is dateable as before and after PROST : his work is rigorous, analytic, and always directed at using the artifacts to interpret, the society in which it was built”<sup>12</sup>***

...Comme le dit K. S. INGLIS la thèse de A. PROST a vraiment fait acte dans la création de l'historiographie des monuments aux morts de la première guerre mondiale. Dans son étude sur les anciens combattants et la société française, A. PROST fait une large part aux monuments aux morts et au culte du souvenir<sup>13</sup>. Si l'ouvrage de A. PROST prend en compte les monuments aux morts dans leur globalité, l'ouvrage de M. LUIRARD a le mérite de dresser une analyse locale des monuments aux morts, ce qui n'est pas moins intéressant. Après ces ouvrages de références, beaucoup d'autres ont été édités, mais ce sont surtout des études locales<sup>14</sup>.

L'approche politique des monuments aux morts, quant à elle, est due à Y. HELIAS<sup>15</sup>, qui propose dans son mémoire une sémiologie politique des monuments aux morts. Sémiologie, qui sera reprise par son auteur dans un article intitulé *“Pour une sémiologie politique des monuments aux morts”*<sup>16</sup>. Après avoir établi la dimension institutionnelle

<sup>10</sup> LUIRARD Monique. “La France et ses morts, les monuments commémoratifs dans la Loire”. Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur les Structures Régionales. Université de Saint-Etienne, 1977.

<sup>11</sup> PROST Antoine “les anciens combattants et la société française 1914-1939” Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques : Paris, 1977.

<sup>12</sup> INGLIS. K. S, “war memorials : ten questions for historians” IN *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°167, 1992.

<sup>13</sup> PROST Antoine *ibid* : Vol : Politiques et mentalités, pp35-75.

<sup>14</sup> exemples : CHALCHAT G, “les monuments aux morts des deux guerres dans le département du Puy de Dôme.1987 ; BOURDIN G, “les monuments de l'Orne, pour l'exemple ou pour le deuil, guerres de 1870 et de 1914-1918. 1991 ; GIROUD R et RAYMOND M, “ les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans le Vaucluse”.1991 etc...voir annexe.

<sup>15</sup> HELIAS Y, “Les monuments aux morts : essai de sémiologie politique, Université de Rennes, 1978 : mémoire de DEA de Sciences Politiques.

<sup>16</sup> article paru In *Revue Française de Sciences Politiques*, vol : 29, n°4-5, août/octobre 1979.

des monuments aux morts due à la triple universalité qu'ils recèlent : universalité dans le temps, dans l'espace, et dans l'ordre politique, il présuppose que tout signe, tout symbole posé sur le monument, ainsi que le monument lui-même ont une valeur et une signification politique. C. LAMOUCHE<sup>17</sup> adopte la même démarche, il sous-entend que derrière le monument se cache la mémoire du politique communal de l'époque.

La dernière approche est une approche plus esthétique qui privilégie le côté plastique des monuments aux morts. D'un côté on a le livre de J. M. BUSSCHER<sup>18</sup> qui propose plus de 150 photos de monuments aux morts massifs, précédées par une longue introduction faisant une large part au côté architectural des monuments aux morts. De l'autre côté, le livre de Annette. BECKER<sup>19</sup> qui se situe entre art et histoire des monuments aux morts. Bien qu'ayant une approche historique le discours du livre s'attache plus à montrer les monuments en tant qu'oeuvre d'art d'architectes et d'artistes inspirés, la qualité des photos et la mise en page du livre renforcent l'aspect esthétique des monuments aux morts.

### 3. Les monuments aux morts : quelles finalités ?

---

Après la première guerre mondiale, les monuments aux morts ont été érigés pour rendre un hommage mérité aux victimes de cette guerre qui marque véritablement la fin du dix-neuvième siècle<sup>20</sup>, chaque commune de France a élevé un monument afin que chaque jour qui passe, on puisse se souvenir de ceux qui se sont sacrifiés pour "**Notre liberté, notre foyer inviolé, notre repos**"<sup>21</sup>. Il était clair que lorsque un village de 192 âmes perd 23 de ses hommes dans la fleur de l'âge<sup>22</sup>, le besoin impérieux de se souvenir par le truchement de cette longue liste de noms inscrite sur une pierre levée, donne au monument sa raison d'être. Se souvenir aussi pour ne pas revivre les malheurs de la guerre<sup>23</sup> : on dira bien plus tard que le souvenir de 14 (1914), expliquait en partie l'attentisme et le pacifisme de 38 (1938).

Dans l'étude des monuments aux morts on se rend compte qu'ils sont de nature

<sup>17</sup> LAMOUCHE Claude, "Les monuments commémoratifs de la première guerre mondiale : une mémoire du politique ?" mémoire de DEA de Sciences Politiques. (P. DUJARDIN dir) 1995.

<sup>18</sup> BUSSCHER Jean Marie, "les folies de l'industrie", Editions du Moniteur : Paris. 1991, 283 pages.

<sup>19</sup> BECKER Annette, "les monuments aux morts, mémoire de la grande guerre". Ed : Errances : Paris, 1988.

<sup>20</sup> "Le dix-neuvième siècle finit le 04 août 1914" In GAXOTTE Pierre "Histoire des français" Editions Flammarion, 1957, titre du chapitre XXVI

<sup>21</sup> Dédicace inscrite sur le bas relief de la ville de Condrieu (69)

<sup>22</sup> IN VINCENOT Henri " la billebaude" cf annexe

<sup>23</sup> ibid

différente selon les pays, les régions, et même parfois selon les terroirs. En effet le monument est le reflet du village où il à été construit, il porte en lui toute l'histoire villageoise, ce n'est donc pas étonnant de voir des particularités selon l'endroit géographique où l'on se trouve. PROST montre dans son étude le particularisme des monuments bretons qui font référence au passé historique régional : Bigoudens en coiffe, et autres paysans en habits de pays<sup>24</sup>. Cette étude essaiera de dresser une typologie régionale des monuments aux morts, en s'appuyant tout naturellement sur les typologies déjà mise en place, par PROST<sup>25</sup> et par la Mission Permanente à la Commémoration et à l'Information Historique<sup>26</sup>.

## II. Limites du sujet

Les monuments aux morts de la première guerre mondiale dans le département du Rhône est un vaste sujet. Dresser une typologie des monuments aux morts du département du Rhône<sup>27</sup> nécessite un travail de prospection considérable. En effet, il aurait fallu visiter tous les villages du département afin de prendre des clichés photographiques de tous les monuments aux morts. Mais ...

***“ Les monuments aux morts s'érigent sur le théâtre des opérations : lieu de la bataille, du décès, et dans les mairies, églises, places publiques cimetières. ”***<sup>28</sup>

...dans chaque village du département<sup>29</sup>, c'est souvent trois monuments aux morts qui entretiennent la mémoire des “Morts pour la France”<sup>30</sup>. Si chaque commune de France possède son monument aux morts, plusieurs de ces mêmes communes ont érigé un ou plusieurs monuments. Lors de notre prospection nous avons trouvé jusqu'à quatre monuments par village. Aussi nous avons limité le champ de l'étude tant au niveau géographique qu'au niveau du champ disciplinaire.

<sup>24</sup> PROST Antoine : op cit

<sup>25</sup> PROST Antoine : op cit

<sup>26</sup> SECRETARIAT D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX VICTIMES DE GUERRES ; MISSION PERMANENTE A LA COMMEMORATION ET A L'INFORMATION HISTORIQUE, “monuments de mémoire : monuments aux morts de la grande guerre” 1991.

<sup>27</sup> voir introduction 1.3

<sup>28</sup> voir GARDES G.: “le monument public français”, PUF, QSJ, 1994. n°2900.

<sup>29</sup> voir la zone du département étudiée : cf 2.3.

<sup>30</sup> Loi du 2 juillet 1915 qui institue la mention “Morts pour la France”.

### 1. Limites géographiques et champ d'application de la recherche

---

Le département du Rhône se divise en deux arrondissements, celui de Villefranche sur Saône et celui de Lyon, qui se partagent 293 communes. Dès le départ le problème se posait : quel arrondissement choisir ?. Faire l'ensemble du département me paraissait impossible dans le temps qui m'était imparti. Ce premier choix d'une aire géographique ne fut pas trop compliqué, en effet, étant originaire d'un village de la banlieue ouest de Lyon, mon choix se porta tout naturellement sur l'arrondissement de Lyon.

Malgré ce premier découpage administratif, il me restait encore 162 communes qui représentaient les 41 cantons de l'arrondissement de Lyon. C'était encore trop, il me fallait réduire mon champ d'étude. Aussi je décidais de faire un découpage selon les normes<sup>31</sup> et appellations des pays<sup>32</sup> géographiques composant cet arrondissement. Je voulais d'avantage m'intéresser aux régions rurales qui ont supporté sans doute les plus lourdes pertes aussi bien humaines que matérielles...

“si le tragique fléau de la guerre n'épargne aucune classe, aucune catégorie de la nation, le monde rural est sans doute le plus directement et le plus largement atteint dans sa chair...”<sup>33</sup>

...C'est ainsi que je me retrouvais avec trois pays<sup>34</sup> : du Nord au Sud, les Monts d'Or<sup>35</sup> ' les Monts du Lyonnais<sup>36</sup> ' , et enfin le Plateau Lyonnais<sup>37</sup> . L'ensemble de ces trois pays regroupe 128 communes pour 14 cantons<sup>38</sup> .

Les Monts d'Or c'est l'appellation commune pour désigner la région au Nord de Lyon, limitée à l' Ouest par la vallée de l'Azergues et à l'Est par la vallée de la Saône. Ce pays comprend deux cantons<sup>39</sup> , et 27 communes, soit 21 % de l'ensemble des communes. Les Monts du Lyonnais désignent une immense région du département, puisque, en plus

<sup>31</sup> voir carte en annexe page ?

<sup>32</sup> le terme de pays en géographie désigne la plus petite entité géographique

<sup>33</sup> d'après J.O Chambre des députés, documents parlementaires,annexe 633 du 29 mars 1920 III, pp51-52 cité par CANINI G. In "Mémoire de la grande guerre : témoins et témoignages", Presses Universitaires de Nancy : Nancy, 1989, 414 pages.

<sup>34</sup> voir carte en annexe page :

<sup>35</sup> partie sud de la zone 62 "zone fruitière et vinicole du Lyonnais" voir carte en annexe page :

<sup>36</sup> partie sud de la zone 4 "monts du lyonnais" voir carte en annexe page :

<sup>37</sup> zone 69 "plateaux lyonnais" voir carte en annexe page :

<sup>38</sup> voir carte en annexe et liste des communes page :

<sup>39</sup> Limonest et Neuville sur Saône situé partiellement dans les Monts d'Or

des cinq cantons <sup>40</sup> étudiés, ils comprennent cinq autres cantons du Nord-Ouest du département : Tarare, Amplepuis, Thizy, Lamure sur Azergues et Monsols. La partie des Monts du Lyonnais qui nous intéresse est la partie Sud, qui est sans doute la plus importante, et ce à tous les niveaux, que ce soit au niveau de la population ou de la superficie. C'est aussi la plus importante de l'échantillon sur lequel cette étude se base, en effet les quatre cantons regroupent 69 communes soit 54 % de l'ensemble. Le Plateau Lyonnais est la région limitée à l'Ouest par les Monts du Lyonnais et à l'Est par la vallée du Rhône. Il regroupe 7 cantons et 32 communes soit 25 % de l'ensemble. Les cantons étudiés forment un ensemble assez homogène, à dominante rurale, et catholique. S'il est vrai que les Monts du Lyonnais dans leur partie sud-ouest, sont surnommés "la Vendée lyonnaise" <sup>41</sup>, nous pouvons dire que dans l'ensemble, il n'y a pas de fiefs "rouges", pas plus qu'il n'y a d'îlot de chrétienté, il n'y a donc pas un antagonisme entre la république et la religion, cependant, nous verrons par l'étude des monuments aux morts, que certaines nuances sont à apporter, notamment en ce qui concerne l'explication des lieux d'implantation, du style, et des dédicaces des monuments aux morts.

## 2. Compréhension du sujet

---

L'étude des monuments aux morts fait appel non seulement à l'histoire mais aussi à des disciplines diverses : la sociologie, l'ethnographie, la politique, la sociologie religieuse, etc... Il est évident, à notre niveau, que nous ne pouvons pas étudier les monuments aux morts de la région à travers le filtre des différentes disciplines citées. Cette étude se contentera donc de dresser une typologie des monuments aux morts. Elle s'appuyera surtout sur les descriptions des monuments aux morts, descriptions faites à partir des clichés photographiques. Néanmoins, l'étude fera appel à des notions se rapportant à la religion et au politique afin, d'expliquer la symbolique de l'ornementation.

## III. Plan maîtrise

Dresser une typologie départementale des monuments aux morts, nécessite trois niveaux d'études qui seront les trois grandes parties de ce mémoire.

La première étude est celle des sources. C'est pourquoi dans une première partie, nous expliquerons les démarches par lesquelles nous avons pu acquérir les informations nécessaires à l'élaboration de cette typologie. La méthode choisie pour réunir le plus de renseignements possibles sur les monuments aux morts de chaque commune. Puis nous allons nous attacher à présenter de façon la plus complète un support de base : une photographie d'un monument aux morts. Et enfin nous présenterons l'ensemble des clichés photographiques.

---

<sup>40</sup> Saint Laurent de Chamousset, L'Arbresle, Vaugneray, Saint Symphorien sur cCoise, Mornant

<sup>41</sup> In GARDEN M "histoire de Lyon et du Lyonnais"

La deuxième étude est celle des typologies déjà existantes. En effet il faut étudier ce qui existe déjà, et noter les originalités et les particularismes locaux, pour voir, s'il est possible, de détacher une typologie particulière, propre à la région, ou d'adapter une typologie existante aux monuments aux morts locaux. C'est pourquoi dans la seconde partie de ce mémoire, nous étudierons les typologies de PROST<sup>42</sup> et de la Mission Permanente à la Commémoration et à l'Information Historique<sup>43</sup>. Puis nous développerons la typologie qui sera appliquée aux monuments aux morts étudiés.

La troisième étude concerne les inscriptions, les dédicaces et les ornements qui font les décors des monuments. Tout naturellement la troisième partie de ce mémoire se consacrera à l'étude de ces éléments de décors qui participent à la classification et contribuent à la symbolique des monuments aux morts.

---

<sup>42</sup> PROST A, "les anciens combattants et la société française" : op cit

<sup>43</sup> SECRETARIAT D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX VICTIMES DE GUERRES op cit.

# lère PARTIE

## I. Description type

### 1. Méthode de recherche

---

Afin de mener à bien cette étude, dresser une typologie des monuments aux morts dans le département, il a fallu mettre au point une méthodologie adaptée dans laquelle le commentaire descriptif des photographies allait prendre une part importante. En effet pour étudier les monuments aux morts, et parce que l'opportunité se présentait, (utilisation de matériel informatique logiciels de PAO, de dessin, de cartographie, scanner etc...) une base de données "images " a été constituée. Afin d'adapter celle ci à ce sujet, il a fallu dans un premier temps réfléchir aux rubriques, aux champs d'investigation qui allaient composer cette base. Nous avons élaboré une fiche type<sup>44</sup> ayant au total 28 champs de recherche. Ces champs de recherche comprennent outre l'Etat Civil de la commune, les principales informations relatives aux monuments aux morts, le nombre des morts, la date de création, mais aussi un court descriptif situant le monument dans un cadre spatial. Ainsi à chaque commune correspond une fiche qui fait état des monuments ayant été

---

<sup>44</sup> voir en annexe la reproduction d'une fiche type

trouvés sur son territoire. Cette constitution de base de données a facilité les recoupements des informations , et donc leur analyse. La fiche qui va être présentée dans cette partie sera un résumé de la fiche initiale à laquelle est (sont) rajoutée(s) la (les) photo (s) du (des) monument (s) .

Une fois ce travail effectué, il fallait passer aux étapes de la recherche proprement dite. Celle ci comprend trois étapes.

La première étape a été de découvrir ce qui avait déjà été dit sur le sujet : articles de presses, de revues, ouvrages... La deuxième étape du travail a été consacrée uniquement à la prospection des informations, sur le terrain, ou aux Archives départementales, qui habituellement conservent un double des archives communales. La troisième partie de la recherche comprend la prospection des 178 monuments <sup>45</sup> , qui serviront pour ce mémoire. Une étape indispensable dans la recherche puisqu'il ne s'agissait pas uniquement de prendre une photographie du ou des monuments aux morts, mais aussi de relever avec minutie tous les détails, de l'emplacement à la signature, de la dédicace aux ornements décoratifs. Les trois éléments de la recherche ont été menés de front.

Nous allons donc donner pour exemple, la démarche suivie afin de récupérer le plus possible d'informations relatives aux monuments de la commune de Vaugneray.

L'étude descriptive de la photo des différents monuments aux morts de Vaugneray, ainsi que l'observation *in situ*, me donnait des informations sur l'emplacement, sur l'orientation, sur les éléments de décors, et sur le nombre des morts. Mais l'exploitation des photos, ainsi que la visite ne pouvait pas nous renseigner sur la date de création, et encore moins la date d'inauguration, les modes de financement et le prix.

La consultation des ouvrages <sup>46</sup> existant sur la commune de Vaugneray a permis de compléter les informations fournies par les photos...

Cette commune possède trois monuments aux morts : un monument communal, un monument paroissial et un monument cantonal <sup>47</sup> .

Le monument aux morts communal destiné à honorer les morts de la première guerre mondiale se trouve dans le cimetière : "*il s'agit d'une pierre de villebois; stèle gravée, 62 noms, inscriptions dans la partie supérieure. Il a été érigé en 1922*" <sup>48</sup> . Cette stèle se dresse au milieu d'une rangée de 10 tombes toutes d'anciens combattants. Sur cette stèle on peut apercevoir sur une croix en relief un cercle dans lequel ont été gravés ces mots : "*A nos soldats*". Une palme de laurier souligne ces mots et sur le montant de cette croix ont été gravés les noms des disparus. Cette rangée de tombes est adossée à une haie de

---

<sup>45</sup> 178 monuments qui représentent 128 communes.

<sup>46</sup> CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE : COMITÉ DU PRÉ-INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES RICHESSES ARTISTIQUES , N° 198 .

<sup>47</sup> ibid

<sup>48</sup> ibid

cyprès, les tombes sont orientées à l'Est <sup>49</sup> .

Le monument de la paroisse se situe dans l'église et est constitué d'une simple plaque en marbre sur laquelle on peut lire 60 noms. Elle a été inaugurée en 1919.

Le monument cantonal, quant à lui, est situé sur une colline à l'entrée du village...

"...monument aux morts du canton érigé le 19 août 1923 par l'architecte R. GIROUD. Il se dresse au sommet d'un monticule qui domine la vallée il comprend un imposant arc monumental construit en pierre de taille calcaire appareillée, formée de cinq arches en plein cintre soutenues par des piliers, et au centre de l'hémicycle, l'autel de la patrie, bloc parallélépipédique, sur les faces duquel sont gravées des inscriptions :

- côté Sud : 1914 Vaugneray 1918 " **A ses mort s**" : 62 noms.

- côté Est : " **Vaugneray aux morts du canton 1914□1918 ; 1939□1945** " suivent les nom des communes .

- côté Nord : 1870 Vaugneray 1871. " **A ses mort s**" : (5 noms) et " **Aux morts du canton** " : (92 noms).

- côté Ouest : " **Vaugneray à la victoire 1914□1918 cet autel de la patrie est érigé à la gloire des soldats français tombés devant l'invasion allemande pour la défense du territoire, le triomphe du droit et de la paix contre la servitude, sous cette pierre un parchemin immortalise l'histoire des 759 soldats du canton morts pour la France pendant la guerre de 1914□1918** " <sup>50</sup>

Les informations recueillies par ces divers moyens n'étaient toujours pas satisfaisantes, car beaucoup trop imprécises : manque d'informations sur le mode de financement, et surtout manque total de traces de la cérémonie d'inauguration, discours, banquet, etc...

Les informations qui manquaient à cette étude auraient pu se trouver aux Archives Départementales, mais la consultation de ces liasses et ces cartons remplis des comptes de gestion des communes donna un résultat peu encourageant <sup>51</sup> . Il aurait fallu alors avoir recours aux Archives Municipales. Après avoir rencontré Mme LAVIGNE, responsable du Comité du Pré-Inventaire du Conseil Général du Rhône, il fut décidé d'envoyer à chacun des responsables locaux du pré-inventaire <sup>52</sup> , un questionnaire relatif aux monuments aux morts en appuyant sur les questions non éclaircies à ce moment précis de l'étude <sup>53</sup> . Le retour des fiches enquêtes donna des réponses plus que satisfaisantes, mais seulement pour un ensemble de 18 communes. <sup>54</sup>

<sup>49</sup> voir aussi les photos en annexe

<sup>50</sup> CONSEIL GENERAL DU RHONE OP CIT

<sup>51</sup> voir écueil de la recherche dans la deuxième partie

<sup>52</sup> aux 128 responsables locaux pour les 128 villages concernés

<sup>53</sup> février 1996

Néanmoins en associant ces diverses méthodes de prospection, la masse d'informations s'accroissait jusqu'à pouvoir donner assez d'éléments pour pouvoir bâtir une étude sur les monuments aux morts de la région.

Les informations recueillies vont être la base même de ce mémoire. En effet, afin de faciliter le travail et l'analyse des données contenues sur les monuments aux morts ainsi que celles récupérées par les autres moyens, une base de donnée a été constituée par le biais de l'informatique, aussi tous les renseignements obtenus sur les monuments ont été rassemblés sur une fiche type à raison d'une fiche par commune. Les pages suivantes présenteront, à la fois une fiche contenant les principales informations disponibles sur chacun des monuments aux morts ainsi que la (les) photo (s) numérisée (s) qui lui correspond (ent). Les pages suivantes seront classées selon le type de monument:

### **1 Les monuments simples**

- Les statues
  - allégories
  - poilus
  - coqs
- Les obélisques
- Les monuments croix
- Les stèles
- Les plaques
- Les tombes

### **2 Les monuments complexes**

- Les colonnes
- Les monuments " autres "
- Les monuments atypiques

Pour certaines communes cependant, les épreuves photographiques ne sont pas toutes présentes, cela est dû aux aléas de la prise de vue.

---

54 Il se trouve que les communes du Beaujolais ont répondu avec plus d'empressement que les communes que j'avaix choisies comme sujets d'études.

## II. Sources et bibliographie

### 1 Sources manuscrites et sources imprimées

Comme le souligne la première partie, l'essentiel des informations sur les monuments aux morts, aussi bien, le choix de l'emplacement, le mode de financement, les décors et la dédicace se trouvent être dans les délibérations des conseils municipaux, dans les comptes de gestion de la commune. La consultation de ces Archives Communales a pu se faire aux Archives Départementales. La consultation des comptes de gestion<sup>55</sup>, a donné des informations pour douze communes seulement<sup>56</sup>. Ces informations peuvent se classer en deux groupes. Le premier groupe comprendrait les délibérations des conseils municipaux relatif aux monuments aux morts. Le deuxième groupe serait les papiers administratifs relatif au paiement du monument aux morts et à la construction de ceux-ci.

#### En effet sur les douze communes nous avons :

- - 6 mandats de paiements.
- - 9 extraits de délibérations de C.M pour soumettre un projet.
- - 9 extraits de délibérations de C.M pour adopter le projet<sup>57</sup>.
- - 2 autorisations de l'Etat.
- - 7 traités de gré à gré.(contrat).
- - 3 plans de monuments.

Ces documents nous renseignent quant à la manière de procéder lorsqu'une commune envisageait de construire un monument aux morts.

La consultation de la série O<sup>58</sup>, aux Archives Départementales a permis de recueillir des informations intéressantes sur un ensemble de douze communes<sup>59</sup> appartenant à notre échantillon. Ces documents sont de nature assez différentes, en effet cela va du mandat de paiement du monument aux morts, aux traités de gré à gré, en passant par les

<sup>55</sup> dans le département, les délibérations des conseils municipaux. En y ajoutant les informations

<sup>56</sup> informations pour : Brullioles, Cailloux sur fontaine, Coise, Rontalon, Sainte Foy les Lyon, Lentilly, Montromand, Craponne, Condrieu, Saint Pierre la Palud, Chambost Longessaigne et Civrieux d'Azergues.

<sup>57</sup> les 9 extraits sont différents des 9 extraits précédents

<sup>58</sup> La série O des A.D.recense les comptes de gestions des communes.

<sup>59</sup> Brullioles, Cailloux sur Fontaine, Coise, Rontalon, Sainte Foy les Lyon, Lentilly, Montromand, Craponne, Condrieu, Saint Pierre la Palud, Chambost longessaigne et Civrieux d'Azergues.

recueillies, grâce au questionnaire envoyé à chaque représentant local du pré-inventaire des monuments historiques et richesses artistiques, l'analyse de cette masse d'informations se révèle très vite insuffisante pour pouvoir tirer des conclusions applicables à l'ensemble des communes étudiées. Néanmoins cela donne un aperçu non négligeable de la façon, des moyens et des modalités engagés par les communes pour l'érection d'un monument aux morts.

En ce qui concerne les discours des inaugurations, la collecte d'information s'est vite révélée infructueuse. Bien souvent les Archives Municipales et Départementales n'ont pas gardé trace des discours d'inauguration, néanmoins nous avons pu avoir la copie de quelques programmes d'inaugurations<sup>60</sup>.

*Dans cette partie les sources et la bibliographie seront présentées classées selon l'ordre suivant :*

- - les sources
  - \* les Archives Départementales
  - \* le résultat des fiches enquêtes
- - les ouvrages généraux
- - les ouvrages spécialisés
  - \* sur les monuments aux morts
  - \* sur la symbolique de l'ornementation
- - les articles de journaux et de revues
- - les autres ouvrages et autres supports

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE

*57 rue Servient 69003 Lyon*

#### **- Série O**

- \* Brullioles
- \* Cailloux sur Fontaines
- \* Chambost Longessaigne
- \* Civrieux d'Azergues
- \* Coise
- \* Condrieu
- \* Craponne
- \* Lentilly

---

<sup>60</sup> notamment ceux des communes de l'Arbresle et de Irigny

- \* Montromant
- \* Rontalon
- \* Saint Pierre la Palud
- \* Sainte Foy les Lyon
  
- recensement de 1911
  
- \* Albigny sur Saône
- \* Bully
- \* Chaponost
- \* Curis au Mont d'Or
- \* Eveux
- \* Fleurieu sur Saône
- \* Irigny
- \* L'arbresle
- \* Oullins
- \* Pollionnay
- \* Sain Bel
- \* Saint Sorlin
- \* Sarcey
- \* Tassin la Demi Lune

## **I. Ouvrages généraux**

ARIES Philippe : Essai sur l'histoire de la mort en occident

ARIES Philippe : L'homme devant la mort. Paris : le seuil, 1977 .642 p.

BECKER Annette : La guerre et la foi ; de la morts à la mémoire 1914-1930. Ed : Armand colin : Paris ; coll U histoire contemporaine, 141 pages, 1994.

BECKER Jean-jacques : Les francais dans la grande guerre, Laffon, Paris 1980.

*BECKER Jean Jacques et BERSTEIN Serge : Victoire et frustrations, Ed : Seuil . Paris 1990*

BERNARD Philippe : La fin d'un monde. Ed: Seuil, Paris, 1975.

BERSTEIN P et MILZA Pierre : Histoire de france au XXe siècle, 1900-1930. Ed: Seuil, Paris , 1990.

CANINI Gérard (dir) : Mémoire de la grande guerre; témoins et témoignages Presse Universitaires de Nancy : Nancy ; février 1989, 24 cm, 414 pages.

CORVISIER André (dir) : Histoire militaire de la France. Presse Universitaire de France : Vendôme, novembre 1992. T3 : 1871-1940, 522 pages, 25 cm.

DUROSELLE Jean-baptiste : Histoire de la grande guerre, la France et les Français (1914-1920) Richelieu 1972.

GARDEN M (dir : LATREILLE A) : Histoire de Lyon et du Lyonnais.

Toulouse : Privat 1975.

MIQUEL Pierre : La grande guerre, Paris: Fayard, 1988.

NORA Pierre . Les lieux de mémoire . 3 vol.

PEZARD André : *Nous autres à Vaucquois, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1992, 2<sup>e</sup> édition.*

PROST Antoine : *Les anciens combattants*, Gallimard, Paris 1988.

RENOUVIN Pierre : *La première guerre mondiale, Paris : PUF, 1976, 4<sup>e</sup> édition mise à jour.*

## II. Ouvrages spécialisés :

### ...sur les monuments aux morts:

BECKER Annette : Les monuments aux morts, mémoire de la grande guerre, Ed : Errances, Paris, 1988.

BUSSCHER Jean Marie (de) . Les folies de l'industrie, Editions du Moniteur : Paris, 1981, 283 pages.

GARDES Gilbert : Le monument public français, PUF QSJ, 1994.

GAY Christian . Les monuments aux morts de la région lyonnaise: essai d'archéologie rurale contemporaine . Lyon II 1979. dir : G GARRIER.

GOUTAGNEUX Florian Les monuments aux morts de Lyon de la Révolution à nos jours. Université Lyon 2 : UMR 1014. mémoire d'histoire de l'art sous la direction de F PEREZ. 1994

GRANJON André : Morts pour la France, lieux de mémoire et gestes commémoratifs dans l'arrondissement de Montbrison, Centre de politologie historique, Université de Lyon, 1991.

LAMOUCHE Claude : Les monuments commémoratifs de la première guerre mondiale : une mémoire du politique ? . Université Lyon 2, Mémoire de troisième cycle sous la direction de Mr P DUJARDIN. DEA de Sciences Politiques, année 1994-1995.

LUIRARD Monique : La France et ses morts, les monuments commémoratifs dans la Loire, Centre interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur les Structures Régionales, Université de Saint-Etienne, 1977.

MISSION PERMANENTE A LA COMMEMORATION ET A L'INFORMATION

HISTORIQUE .SECRÉTARIAT D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. (Rives P. et al : dir) : Monuments de mémoire : monuments aux morts de la grande guerre . Lacer : Montrouge. 1991.

PROST Antoine : Les anciens combattants et la société française, PFNSP Paris 1977. 3 volumes Vol N° 3 " politiques et mentalités " .

### **...sur la symbolique des monuments et leurs représentations :**

AGULHON Maurice : Marianne au combat, l'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914. Ed : Flammarion, Paris, 1980.

AMALVI Christian : De l'art et la manière d'accompagner les héros de l'histoire de France, Ed : Albin Michel . Paris, 1988.

CHEVALLIER. Dictionnaire des symboles. Paris : Laffond et Jupiter, 1969.

LAGRANGE . Code pour l'analyse des monuments civils, Paris CNRS.

### **Articles de journaux, de revues etc...**

BECKER Annette : La passion de commémorer In Le Monde, 26 août 1994.

DESCAMPS Olivier : Les monuments aux morts, chefs d'oeuvre de l'art public In Cahiers d'art public, Paris Lyon Caluire, 1978. Cahiers n°1.

HELIAS Yves : Pour une sémiologie politique des monuments aux morts In RFSP, vol: 29, N°4-5 , août-octobre 1979.

MOULINIER Pierre : Le souvenir reste de marbre In Le Monde 11 novembre 1995.

PILVEN LE SEVELLEC Yves . Les monuments aux morts de la Loire atlantique In Visions contemporaines, N°3, février 1989 et N°4, mars 1990, pp141-154.

PLAGNE H et TRENARD L : Les monuments aux morts en Bugey In Le Bugey, N°79 , 1992.

PROST Antoine : Les monuments aux morts de la grande guerre In Guerres mondiales et conflits contemporains, juillet 1992 numéro réalisé par le centre de Peronne.

PROST Antoine : Les monuments aux morts In Les lieux de mémoire par NORA Pierre, Gallimard, 1984.

TATOT Claude : Les monuments de la guerre 14-18 sculptés par Muscat Alphonse In Travaux de l'Institut d'Histoire de l'Art de Lyon , N°15, 1992.

WAR MEMORIALS : TEN QUESTIONS FOR HISTORIANS \* In "Guerres mondiales " N° 167, 1992 . This is a revised version of a paper delivered at a conference convened by the Institute of General History of the USSR Academy of Sciences in Moscow in October 1991 on the theme " Social history and problems of synthesis "

...D'autres ouvrages (romans essais, émissions radiophoniques etc...) ont su apporter une aide bienveillante pour la compréhension du sujet .

REMARQUE Erich Maria : A l'Ouest rien de nouveau . Ed : livre de poche, 1986.

VINCENOT Henri : La billebaude. Ed : GP, Paris, avril 1987.

“ “ : Ils sont partis en chantant

GENEVOIX Maurice : Ceux de 14 , Paris : Flammarion. coll : Points, 678 pages. 1950

RADIO FRANCE CULTURE émission de novembre 1995 sur la symbolique du coq en France.

### III. Conclusion

#### 1. Des sources critiques ...

---

Cette étude n'a pas cependant été exempte de difficultés. Un écueil de l'étude c'est d'avoir été obligé de la réduire aux monuments aux morts "extérieurs". En effet si on a pu recenser l'ensemble des monuments situés dans les villages et dans les cimetières, il n'en fut pas de même des plaques commémoratives se trouvant dans les églises, souvent fermées. C'est seulement si la prospection dans le village et dans le cimetière ne donnait aucun résultat qu'il a fallu chercher à savoir si l'église abritait un monument. Cela s'est fait pour la commune de Saint Laurent de Vaux<sup>61</sup>. Sur 128 communes étudiées seules 25 plaques ont pu être répertoriées, ce n'est évidemment pas suffisant pour étayer une analyse, ni même pour tenter une explication, même brève. Cette étude en fera seulement état dans les différentes parties. Elles sont néanmoins présentes<sup>62</sup> dans la description des sources premières. Il est vrai que les sources d'informations qui pouvaient m'être d'un grand secours, dans cette étude, se sont révélées inadéquates. Inadéquates pour plusieurs raisons, tout d'abord, en ce qui concerne les Archives Municipales : après plusieurs essais afin de travailler sur les archives municipales de quelques communes, force a été de constater que celles-ci n'étaient pas toujours disponibles. De plus, aller visiter les archives municipales pour les 128 communes de l'étude représentait un temps considérable au regard de la masse d'information possible<sup>63</sup>. Aussi les Archives Départementales offrent une solution acceptable, dans la mesure où un double des Archives Municipales est conservé. Le résultat des fiches enquêtes envoyées aux correspondants locaux du Pré inventaire a fourni le complément d'information nécessaire. En effet 14<sup>64</sup> réponses ont pu être utilisées, ce qui a permis de réunir des données aussi diverses qu'intéressantes. Ces données vont évidemment de la simple photocopie du procès verbal de la séance ou la décision d'ériger un monument aux morts fut prise, aux

<sup>61</sup> Faute d'avoir pu trouver le monument dans le village et dans le cimetière, il a fallu chercher à savoir si l'église n'en possédait pas un. Le monument, est une simple plaque.

<sup>62</sup> pour la plupart de ces plaques la photo correspondante est présente dans la II partie

<sup>63</sup> la collecte d'informations est régie par la loi des rendements décroissants

cartes postales anciennes représentant le monument, en passant par les plans, et la liste des membres du comité d'érection du monument aux morts.

## 2. Une bibliographie dense

S'il est vrai que l'étude des monuments aux morts de la grande guerre n'a débuté que très tard <sup>65</sup>, plus de 50 ans se sont écoulés entre l'armistice du 11 novembre 1918 et la première véritable étude sur le sujet. Depuis lors, et à l'instar de M LUIRARD, auteur d'une étude locale sur les monuments aux morts de la Grande Guerre <sup>66</sup>, plusieurs écrits ont été publiés depuis. Ce sont surtout des ouvrages d'histoire régionale : les monuments aux morts de la Basse Provence, les monuments du Puy de DÔme, ceux de l'Orne... <sup>67</sup>. Ces ouvrages ont cependant le mérite de faire apparaître des spécificités à chaque région ou département. Ces diversités, déjà signalées chez PROST, sont dans ces ouvrages bien détaillées et bien analysées. La consultation de tous ces ouvrages parus n'a pu être possible. L'historiographie des monuments aux morts, n'a pas été simplement l'oeuvre de quelques historiens. D'autres se sont penchés sur les monuments aux morts de la première guerre mondiale, ce sont surtout des universitaires en sciences politique. HELIAS avait donné le ton en 1977 <sup>68</sup>, et beaucoup l'ont suivi. Ils étudiaient les monuments aux morts, non pas en tant que symboles historiques mais en tant qu'un regroupement d'élément ayant une signification politique particulière, il est entendu que la construction du monument est fonction de la couleur politique de la ville ou du village. Ainsi LAMOUCHE et GRANJON <sup>69</sup> : auteurs de deux ouvrages sur les monuments aux morts de l'arrondissement de Montbrison et de l'Allier sont tous deux des anciens élèves de l'Institut d'Etudes Politique de Lyon.

Parmi tous ces ouvrages, certains ont été primordiaux pour cette étude. Il est certain que les ouvrages historiques ont été privilégiés, sans occulter cependant les ouvrages des politologues. Sans contestation possible, la thèse de PROST sur les anciens combattants et la société française et le très bel ouvrage d'Annette BECKER intitulé "*Les monuments aux morts, mémoire de la grande guerre*", ont été les ouvrages les plus consultés. Il en fut de même pour l'ouvrage de Monique LUIRARD sur les monuments aux morts de la Loire.

64 il s'agit des communes suivantes : Albigny sur Saone, Sarcey, L'Arbresle, Chaponost, Saint Sorlin, Eveux, Irigny, Curis au Mont d'Or, Sain Bel, Pollionnay, Bully, Fleurieu sur Saône, Tassin la Demi Lune, et Oullins.

65 1977

66 Monique LUIRARD, la France et ses morts, les monuments commémoratifs dans la Loire. op cit

67 voir la liste des ouvrages régionaux, des articles sur les monuments aux morts de certaines régions en annexe

68 date à laquelle il publia son mémoire de DEA de Sciences Politiques : les monuments aux morts; essai de sémiologie politique, op cit

69 voir dans la bibliographie les ouvrages correspondants

Néanmoins des ouvrages comme le roman de Remarque, “ *A l'ouest rien de nouveau* ” ou de “ *Nous autres à Vaucquois* ” de PEZARD etc... ont permis de se plonger dans l'esprit des années de guerre, afin de mieux appréhender les monuments aux morts.

C'est ainsi que le roman autobiographique de Vincenot dépeint une très belle scène devant le monument aux morts de son village natal <sup>70</sup>. Scène qui nous renseigne sur l'attitude des vivants face à la très longue liste qui s'étend sur la face du monument au moment de son inauguration, lorsque la longue liste fut mise au grand jour.

---

<sup>70</sup> In VINCENOT Henri, La Billebaude, Paris : GP, avril 1987.

# IIème partie

## I. Les différentes typologies

### 1. PROST Antoine Les anciens Combattants et la société française 1914-1939 .T3: vol : politiques et mentalités.

---

Dans le troisième volume de sa thèse <sup>71</sup>, intitulé "Politique et mentalités", A. PROST nous donne une typologie des monuments aux morts. En effet il dresse un tableau <sup>72</sup> représentant les cinq types qu'il a pu dégagé de son étude . Il les met en parallèle avec les lieux d'implantations, le style, et les inscriptions.

Les cinq types de monuments aux morts qu'il dégage sont : les monuments patriotiques, (monument de la victoire), les monuments civiques, les monuments funéraires et patriotiques, les monuments funéraires et les monuments pacifistes.

Le premier type de monument est caractérisé ; par sa localisation qui est sur la place

<sup>71</sup> PROST Antoine "les anciens combattants et la société française"op cit.

<sup>72</sup> ibid

publique au milieu même du village ; par sa nature, souvent des statues de poilus idéalisés, des allégories représentant la victoire dressée les armes à la main ou brandissant le drapeau ; par sa dédicace qui est le plus souvent “*Morts pour la France*” ou “*Morts pour la Patrie*” ; mais aussi par des inscriptions plus longues gravées sur le monument, sur le socle ou sur une de ses faces, parmi ces sentences, les plus courantes sont les célèbres vers de Victor Hugo, cité en totalité ou en partie”<sup>73</sup> :...

**“Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie Ont droit qu’à leur cercueil la foule vienne et prie. Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau Toute gloire près d’eux passe et tombe, éphémère Et comme ferait une mère La voix d’un peuple entier les berce en leur tombeau Gloire à notre France éternelle ! Gloire à ceux qui sont tombés pour elle ! Aux martyrs ! aux vaillants ! aux forts !”**

74

Le monument civique est sans doute le style le plus répandu, on le trouve sur les places publiques, proche de la mairie ou de l’école, il s’agit dans la plupart des cas de simple stèles qui se démarquent des autres stèles par les nombreuses croix de guerre qui lui sont apposées. Les dédicaces sont de même type que les monuments précédents, avec cependant une nette supériorité de la dédicace “ *Morts pour la France* ”.

Les monuments funéraires sont eux, très facile à identifier, car on ne les rencontre qu’aux cimetières, de plus la présence d’une croix religieuse aide à l’identifier comme tel. Il s’agit le plus souvent d’une stèle en forme de tombes à laquelle peut être associée une statue représentant un gisant ou une pleureuse. L’inscription qui est écrite sur la face du monument le dédie vraiment aux victimes. Elles sont le plus souvent de cet ordre là : “ *A nos morts* ”, “ *A nos enfants*”, “ *A nos fils*” ou encore “ *Aux victimes de la guerre*” elle peut être suivie des mentions “ *Morts pour la France / la Patrie* ”.

Le quatrième type que dégage PROST est le type funéraire-patriotique. Ce type se caractérise aussi par sa présence au cimetière, s’il est dans le village il se trouve près de l’église. Son style associe très souvent des emblèmes patriotiques, tel le drapeau ou l’image du poilu, avec la notion de mort, c’est ainsi que l’on trouve des monuments représentant un poilu mourant embrassant le drapeau. Les inscriptions et les dédicaces glorifient les morts : “ *A nos grands morts* ”, “ *Gloire à nos héros* ”, de même que pour les monuments funéraires, la croix religieuse est souvent présente.

Les monuments pacifistes sont le dernier style que PROST dégage, ils peuvent être indifféremment sur la place publique ou dans le cimetière. Ce sont des statues représentant les parents, la veuve ou l’orphelin du soldat mort à la guerre. Les dédicaces et les inscriptions ne font aucune mention de la France ou de la Patrie.

Cette typologie mérite notre attention car elle prend en compte l’ensemble des monuments. De plus, étant donné qu’elle a été effectuée sur un ensemble de monuments répartis sur tout le territoire français, elle se pose en référent quasi incontournable. Son tableau récapitulatif<sup>75</sup> montre avec évidence les relations entre un monument funéraire, le lieu où il a été érigé, sa nature et son iconographie ainsi que sa dédicace.

---

<sup>73</sup> ibid.

<sup>74</sup> HUGO Victor “*les champs du crépuscule*”

---

## 2. Mission permanente à la commémoration et à l'information historique

---

La Mission Permanente à la Commémoration et à l'Information Historique, dans son ouvrage paru en 1991<sup>76</sup>, fait état d'une typologie différente que celle proposée par A. PROST. Cette typologie divise les monuments aux morts selon huit grands styles. Dans un premier groupe, les monuments simples, c'est à dire les stèles (obélisques de forme pyramidale); puis, dans un second groupe, viendraient les statues du poilu : poilu au combat, poilu mourant, poilu mort, et le poilu glorifié. Un troisième groupe serait constitué des allégories représentant soit la victoire, soit la patrie, ou encore le deuil. Viendrait ensuite, le monument régional, le monument chrétien, le monument historique, le monument architectural complexe et enfin le monument atypique.

Après avoir analysé les monuments aux morts de cinq départements et de trois villes, grâce à des auteurs, qui ont simplement réécrit un bref résumé de leur ouvrage sur les monuments aux morts. La Mission présente une typologie détaillées, donnant des exemples pour chacun des types décrits. Cette typologie comprend huit types. La Mission distingue le monument simple, le poilu, les allégories, le monument régional, le monument chrétien, le monument corporatif, le monument et l'histoire et enfin les formes architecturales complexes. Nous allons donc cités les huit types.

### le monuments simple

- la stèle simple
- le coq
- l'aigle écrasé soit par un poilu soit par un ensemble de poilus .
- le buste de poilu

### le poilu

- le poilu au combat
- le poilu au repos
- le poilu arretant l'ennemi
- le poilu pret au combat
- le poilu à l'assaut
- le groupe de poilu
- le poilu mourrant

<sup>75</sup> A. PROST : les anciens combattants et la société française, op cit

<sup>76</sup> MISSION PERMANENTE À LA COMMÉMORATION ET À L'INFORMATION HISTORIQUE - Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et aux Victimes de Guerres. Monuments de mémoire : monuments aux morts de la grande guerre . Lacer : Montrouge.1991.

-le poilu mort

-le poilu glorifié

Les allégories

-la victoire

-la patrie

-le deuil

le monument regional

le monument chrétien

le monuments corporatif

le monument et l'histoire

les formes architecturales complexes

-le bas relief

-le mur

-l'exedre

-arc de triomphe

-le tombeau

les monuments atypiques

C'est pourquoi, afin d'établir une typologie régionale des monuments aux morts étudiés, cette étude gardera sans cesse à l'esprit ces deux typologies. Elles serviront constamment de points de repères qu'ils soient mentionnés ou non.

## II. Les monuments aux morts dans le département.

### 1. Que sont ils ?

---

Cette partie sera composée de tableaux récapitulatifs permettant la bonne compréhension des explications et de l'analyse fournie dans les parties suivantes. Le premier tableau présentera les monuments selon leur types , leurs nombres et le lieu où ils ont été érigés.

**Les 178 monuments aux morts de cette étude se répartissent comme suit :**

style	nombre			%
	village	cimetière	église	
obélisque	30	30		33,708
colonne	4	1		2,809
poilu	9	1		5,618
coq	13			7,3034
allégorie	4	2		3,3708
tombe	5	13		10,112
arc de triomphe	1			0,5618
ronde bosse	1	1		1,1236
monument croix		14		7,8652
plaque	10	6	25	23,034
autre	5	3		4,4944
<b>total</b>	82	71	25	100

Le deuxième tableau s'attachera à présenter de manière succincte les différents endroits où les monuments aux morts peuvent se trouver. Toujours afin de mieux comprendre les parties suivantes.

**Tableau des localisations**

lieux des monuments					
dans le village		dans le cimetière		dans l'église	
entrée du village	8	centre du cimetière	51	allées latérales	21
centre du village (place)	38	mur du cimetière	11	mur extérieur	3
proche de la mairie	10	allée du cimetière	1	allée centrale	1
proche de l'église	17	entrée du cimetière	8		
proche du cimetière	6				
autres (parc municipal...)	3				
<b>total</b>	82		71		25

## 2. Lieu géographique

### 2.1. Orientation

Construire un monument aux morts, pour rendre hommage à ceux qui sont morts pour nous, oui mais où. Plusieurs lieux s'offrent à la commune et aux décisions des conseils municipaux. En effet pourquoi privilégier tel lieu plutôt que tel autre ? Pourquoi privilégier telle orientation plutôt que telle autre ? En fait il semblerait que, l'orientation géographique

des monuments aux morts n'est pas due au hasard. Quand on traverse les villages et que l'on se retrouve face au monument, la chose ne nous saute pas tout de suite aux yeux. C'est après avoir regardé le monument dans son ensemble, dans son espace géographique, que l'on a pu découvrir ce particularisme. En effet, et c'est une constante, dans notre étude, les monuments aux morts qui se trouvent à l'intérieur des villages sont tous, (les exceptions sont rares), orientés face à l'Est ou encore face au Nord. Que ce soit des stèles dressées, des obélisques, des statues de poilus ou représentant des allégories féminines, les monuments aux morts "regardent" à l'Est. Consciemment ou inconsciemment, on a voulu conférer aux monuments une vocation de surveillance, de vigie. Ils ont pour mission de surveiller l'horizon et les plaines de l'Est par lesquelles, par deux fois, l'ennemi de la France s'est engouffré. Si en plus ce sont des monuments surmontés d'un coq, cette vocation de guetteur se trouve renforcée par la triple symbolique du coq<sup>77</sup> :

- - son chant réveille de la mort
- - son chant annonce la venue du jour
- - son image est le symbole de la République Française

De plus la position dominante des monuments aux morts que l'on retrouve très souvent dans les villages des Monts du Lyonnais augmente cette impression que le monument joue le rôle de protecteur du village et de ses habitants. Ainsi au coeur de cette "Vendée lyonnaise" on trouve beaucoup de monuments se dressant au coeur des cimetières, qui s'accrochent à la pente, dominant le village. Notamment dans les cantons de Saint Laurent de Chamousset et de Saint Symphorien sur Coise. Le monument qui, sans doute est le plus probant, est le monument du canton de Vaugneray. Il s'agit d'un monument élevé en l'honneur des morts du canton par celui-ci. Il se dresse à l'entrée du village de Vaugneray, sur une colline qui embrasse toute la vallée. Il se compose d'un arc de triomphe à doubles arcades qui entoure un bloc de marbre sur lequel des plaques portant les 711 noms des "*Morts pour la France*" du canton<sup>78</sup>. Le monument de la commune d'Yzeron<sup>79</sup> est remarquable car, bien que ne dominant pas le vieux bourg, il domine le nouveau centre. Il est composé d'un poilu en pied élevé sur un monticule de pierre. Sis à l'entrée du village, ce poilu en position d'attente, en position de veilleur regarde vers l'Est et semble prêt à donner l'alerte et à combattre tout ennemi qui s'aventurerait trop près du village.

## 2.2. Emplacement

En ce qui concerne le choix de l'emplacement du monument aux morts dans le village, il semble que les communes soient assez limitées dans leur choix, car on retrouve toujours,

---

<sup>77</sup> voir aussi la signification de la symbolique du coq : III partie, II chapitre, 1.3

<sup>78</sup> voir aussi descriptions des monuments de Vaugneray pages 17-18 : Ière partie

<sup>79</sup> Yzeron commune du canton de Vaugneray

(dans 90 % des cas), les monuments aux morts dans quelques lieux privilégiés. Si Yves HELIAS<sup>80</sup>, dans son ouvrage, définit au nombre de cinq, les lieux d'implantation des monuments aux morts : près de la mairie ou de l'école, près de l'église, dans le cimetière, sur une place publique, et sur une place spéciale "monuments aux morts", on ne peut guère appliquer cette classification à notre échantillon car, bien souvent, dans le département, la place principale du village est aussi la place de l'église<sup>81</sup>, tout en étant face à la mairie. Comment dans ces conditions, trouver une explication probante quant au choix politique de l'emplacement ?

Les 178 monuments aux morts de l'étude se répartissent comme suit :

- - 82 monuments se trouvent dans le village
- - 70 monuments se trouvent dans le cimetière
- - 25 monuments se trouvent dans les églises

### \* L'implantation dans le village

Au vu de la carte de répartition géographique des monuments à l'intérieur des villages<sup>82</sup>, il est difficile d'élaborer une analyse spatiale. Cependant nous pouvons faire plusieurs constatations. D'une part les monuments du village sont répartis sur tout l'espace géographique étudié, mais avec une présence plus nette dans la partie Nord-Ouest<sup>83</sup>.

Dans le village, trois lieux principaux se partagent l'implantation des monuments aux morts. Il s'agit de la place centrale du village, de la place de l'église, et de la mairie. Ces trois lieux recensent à eux seuls près de 80 % des implantations. Les 20 % restant sont des implantations ponctuelles, telles que l'entrée du village, (x8)<sup>84</sup>, près du cimetière, (x6)<sup>85</sup>, dans le parc municipal, (x2)<sup>86</sup>, sur la place de la salle des fêtes (x1)<sup>87</sup>.

Si 65 monuments se trouvent à l'intérieur même du village, c'est à dire à l'intérieur d'un espace géographique triangulaire qu'on pourrait délimiter par la mairie, l'église, et la

<sup>80</sup> In HELIAS Y, Les monuments aux morts, essai de sémiologie politique, Op cit.

<sup>81</sup> voir aussi C. LAMOUCHE

<sup>82</sup> voir la carte des implantations des monuments dans les villages en annexe

<sup>83</sup> les communes des cantons de L'Arbresle, de Saint Laurent de Chamousset, de Saint Martin en Haut et de Vaugneray ont presque tous des monuments dans les villages.

<sup>84</sup> Yzeron, Larajasse ...

<sup>85</sup> Ecully ...

<sup>86</sup> Neuville sur Saone....

<sup>87</sup> Francheville.

place du village. C'est sans doute pour exprimer la volonté de ne pas oublier le sacrifice qu'ils ont subi ; sans doute aussi afin que l'image que renvoient les longues listes nominatives , à chaque passage devant le monument, à nous rappeler l'horreur de la guerre, nous incite à ne plus cautionner un tel désastre humain. Ces implantations, bien qu'elles soient dans le même espace, diffèrent quant à leur signification réelle. Les raisons esthétiques ou matérielles qui ont poussés les municipalités à choisir tel lieu plutôt que tel autre, n'ont pas beaucoup d'importance, ainsi qu'on a pu en déduire au vu des archives. Un monument constitué de deux plaques de marbre encadrant la porte d'entrée de la mairie <sup>88</sup> , n'a pas la même symbolique qu'un monument, aussi composé de plaques de marbre mais cette fois apposées sur la façade de l'église <sup>89</sup> . La symbolique républicaine face à la symbolique chrétienne ! . La plupart des villages qui ont à la fois un monument dans le village et un monument sur l'église, et non pas dans l'église, appartiennent à la "Vendée Lyonnaise" <sup>90</sup> . La présence de plaques commémoratives sur un des murs de l'église semble nous rappeler que "*le vacarme des obus, nous faisait passer sans transition de la partie de belote aux Je vous salue Marie*" <sup>91</sup> , En effet sans pour autant prétendre à un retour du religieux à la fin des années de guerre, ou même pendant la guerre <sup>92</sup> , on constate cependant que les tensions de 1905 se sont estompées dans les douleurs de la guerre. C'est ainsi, comme nous le verrons dans la troisième partie, que la plupart des monuments aux morts de la région , et je ne parle pas des plaques commémoratives situées dans les églises, ont des symboles religieux dans leur décorum.

Pour les monuments aux morts qui sont situés hors du triangle délimité ci dessus, plusieurs cas de figure sont à présenter. Si la plupart des communes qui ont choisies d'élever leur monuments près du cimetière ou accolé à celui ci, mais à l'extérieur, c'est sans doute parce que le monument est unique, et qu'on 'a voulu que se soit un monument funéraire. Pas seulement car il est à l'extérieur, ce qui lui confère un statut de monument funéraire à caractère patriotique <sup>93</sup> . D'ailleurs les dédicaces montrent très bien le caractère funéraire. Ainsi toutes les dédicaces se réfèrent aux morts. Qu'ils soient glorieux, pour les communes de Rontalon, Ecully ; qu'ils soient morts au champ d'honneur pour Saint Cyr au Mont d'Or ; ou que la dédicace soit "*A nos morts*" comme à Vourles et à Ampuis. La présence d'urnes funéraires <sup>94</sup> renforce le caractère funéraire, ainsi que la

<sup>88</sup> Cf: Champagne au Mont d'Or

<sup>89</sup> Cf : Courzieu, Grézieu le Marché

<sup>90</sup> Cf : Grézieu le Marché , Pomeys ...

<sup>91</sup> In BECKER Jean Jacques et BERSTEIN Serge : Victoire et frustrations , Paris : Seuil 1990.

<sup>92</sup> In BEKER Annette: Guerre et foi, Université Histoire.

<sup>93</sup> In PROST Antoine : Les anciens combattants et la société française. op cit.

<sup>94</sup> Cf : Ampuis

présence de croix religieuses<sup>95</sup>. La facette patriotique de ces monuments est visible par les autres inscriptions et les symboles ornementatifs. Ainsi les monuments de Saint Cyr au Mont d'Or et d'Ampuis portent, pour le premier, la mention "PATRIE" sur son fronton, et pour le deuxième la mention "PRO PATRIA". La référence à la patrie peut se faire aussi par les symboles : ainsi on retrouve les croix de guerre, les lauriers, et les casques sur ces monuments

### \* L'implantation dans le cimetière

La carte de répartition des monuments dans les cimetières<sup>96</sup> montre cette fois une nette présence de ces monuments dans la partie Est de la région étudiée.

Si les monuments du village sont dans un espace géographique délimité, ceux du cimetière, se répartissent en trois lieux stratégiques. Sur 70 monuments situés dans le cimetière, 52 se trouvent au centre du cimetière, 11 adossés à un des murs d'enceinte, 6 sont juste à l'entrée et un se trouve dans une allée. Il faudrait rappeler que sur les 70 monuments 25 d'entre eux sont des doublons. C'est à dire que la commune possède déjà un monument principal dans le village. Cependant il faut signaler que les monuments qui sont dans le village ne se réfèrent pas directement à la première guerre mondiale. Souvent ils ont été élevés après la seconde guerre mondiale ou à l'occasion des différentes cérémonies commémoratives<sup>97</sup>. Ainsi le magnifique monument de la ville de Givors, bien qu'il rende hommage "*Aux héros tombés pour la France et la République*"<sup>98</sup>, la dédicace principale est celle faite par la ville de Givors "*Aux combattants de la Résistance*". Cette dédicace montre clairement que l'hommage va aux combattants de la résistance 1939-1945. La plaque qui trône sur la place du village de Saint Bel a été inaugurée en 1994 et rend hommage "*...A celles et ceux qui tout au long de notre histoire sont morts pour la France.*" Par contre le monument du cimetière rend lui directement hommage "aux enfants de Saint Bel morts pour la France" et est spécifiquement un monument de la première guerre mondiale, par son type, par son ornementation et par son emplacement.

D'autres monuments aux morts peuvent être présents dans les villages. Mairie, écoles, gares, salles municipales, etc... autant de lieux, autant d'expression de cet hommage aux morts. Bien évidemment ces monuments sont pour la plupart composés de plaques commémoratives, les mairies de Fontaine sur Saône et d'Orliénas<sup>99</sup> ont une plaque commémorative pour la guerre de 1914-1918, qui se situe dans le hall d'entrée.

<sup>95</sup> Cf : Rontalon, Ecully

<sup>96</sup> voir la carte de répartition dans les cimetières en annexe

<sup>97</sup> Souvent lors des cérémonies commémoratives des armistices : 11 novembre et 8 mai de chaque année, et particulièrement lors du cinquantième anniversaire de l'armistice de 1945 le 8 mai 1995.

<sup>98</sup> dédicace inscrite sur la face droite du monument de Givors.

<sup>99</sup> il s'agit d'exemples, non exhaustifs

Les plaques qui se trouvent dans les gares commémorent moins la première guerre mondiale que la seconde.

### \* L'implantation dans les églises.

Comme prévu, nous faisons simplement état des monuments que l'on a pu trouver dans les églises encore ouvertes au public. Cependant la carte des représentations des monuments dans les églises montre, bien que celle ci soit incomplète, que la présence de plaques dans des églises est marquée dans la partie Ouest<sup>100</sup> de la région étudiée. Si les églises des Monts du Lyonnais abritent des plaques commémoratives, c'est à cause de la couleur confessionnelle du pays. En effet les Monts du Lyonnais, et peut être plus dans leur partie Sud, constituent un bastion de chrétienté, toute relative, dans le département du Rhône. Cette "Vendée lyonnaise" ne doit pas pour autant nous faire dire que le reste de la région étudiée constitue un fief rouge, un bastion républicain.

## 3. Date de construction

---

Comme on l'a souligné en première partie, les informations concernant les dates de construction des monuments aux morts ont été très difficiles à trouver. Sur les 178 monuments recensés, la recherche, que ce soit aux archives municipales et départementales ou par les fiches enquêtes, n'a pu répertorier que seulement 40 dates de création de monuments. Sur les monuments mêmes 24 dates ont pu être relevées. A cela il faut ajouter six dates que la fiche enquête ont permis de retrouver. De plus le dépouillement des comptes de gestion des communes<sup>101</sup> a permis de retrouver dix dates supplémentaires. Ces 40 dates se répartissent entre 1919 et 1995, avec une nette prédominance des années vingt. En effet, sur les 40 monuments dont la création a pu être datée, 32 monuments ont été construits entre 1919 et 1923. Il est bon de se rappeler ce que disait Olivier Descamps : "... **pas moins de quinze monuments par jour ont été inaugurés durant les trois années qui suivirent l'armistice** ." <sup>102</sup>

Le dépouillement des archives départementales a permis d'obtenir des informations concernant la méthode, les moyens et certains plans de construction, pour une dizaine de communes. Bien que ces informations ne soient pas égales et qu'elles ne soient pas présente pour toutes les communes, nous pouvons néanmoins tirer de ces exemples les différentes étapes qu'il fallait traverser pour une commune pour l'élaboration d'un monument aux morts. En prenant comme exemple les communes de Lentilly et de Montromant. En ce qui concerne le monument de Montromant, les archives départementales ont permis de mettre au jour les délibérations du conseil municipal de cette commune, et cela pour deux séances : celle du 8 août 1920 pendant laquelle

---

<sup>100</sup> il s'agit des cantons de Saint Laurent de Chamousset et Saint Martin en Haut .

<sup>101</sup> Archives Départementales , série M

<sup>102</sup> Olivier Descamps op cit.

Monsieur le Maire propose un projet de monuments aux morts pour la France. Après avoir été soumis au conseil, puis à la population le projet de construction fut approuvé. Les frais s'élevant à 6 032 frs ont été couverts par un crédit ouvert sur le budget additionnel de 1921 pour une somme de 300,00 frs, par une souscription publique, produisant la somme de 4 150,00 frs, et par les subventions de l'état et du département. Un autre extrait de délibération de conseil municipal pour la séance du 12 avril 1921 fait état que l'excédent des dépenses de 1 482,60 frs a été couvert par le budget municipal ; décision votée par le conseil municipal et approuvée par les membres présents. Pour le monument de Lentilly seul un extrait des registres a pu être retrouvé. Il s'agit de l'extrait de la séance du 10 juillet 1921, pendant laquelle, le projet fut soumis, voté et adopté, pour une somme totale de 15 096,93 frs. Au cours de la même séance on rappelle le montant des recettes : 6 607,00 frs obtenu par souscription et 100,00 frs sous la forme d'une subvention du conseil général. Extrait sur lequel on apprend aussi que le conseil municipal a voté la décision de compléter la somme de 15 096,93 frs, par un prélèvement de 8 389,93 frs sur l'exercice du budget supplémentaire de 1921. Outre ces extraits de délibérations du conseil municipal, on possède pour la commune de Lentilly la photocopie du contrat passé entre la mairie et l'Union des Travailleurs de la Pierre et du Marbre<sup>103</sup> et signé en date du 14 juin 1921. Pour les deux communes, les mandats de paiement furent retrouvés. De plus le plan du projet apparaît dans les archives pour la commune de Montromant. L'ensemble du monument est bien montré, il s'agit d'un obélisque dont la base avec un socle en deux pièces mesure bien un tiers de la hauteur totale. Les noms apparaissent dans l'ordre chronologique au dessous d'une simple palme de laurier en décor. Si les archives de la commune de Lentilly n'ont pas permis de retrouver les plans du monument, elles ont cependant révélées une autorisation accordée par le président de la République. En effet l'ordonnance du 10 juillet 1816 stipulait qu' "**... à l'avenir aucun corps civil ou militaire ne pourra décerner, voter ou offrir, comme témoignage de la reconnaissance publique, aucun don, hommage ou récompense, sans l'autorisation préalable de sa majesté.**"

<sup>104</sup> Ces exemples ont été fournis par la prospection des Archives Départementales, l'exemple qui va suivre nous a été fourni par les correspondants du pré-inventaire de l'Arbresle. En effet ceux-ci nous ont fait parvenir trois extraits des délibérations des conseils municipaux datés. Celui de la séance du 06 mai 1921 qui concerne le choix du monument, celui de la séance du 10 août 1921 qui décide de l'emprunt d'un montant de 20 000,00 frs pour payer le monument aux morts et ainsi compléter les 8 000,00 frs de la souscription. Enfin celui de la séance du 12 juillet 1922 où le conseil décida de l'imposition pour le remboursement de l'emprunt. Le monument de l'Arbresle sera inauguré le 23 août 1923 en présence de Mr Edouard Herriot.

<sup>103</sup> L'Union des Travailleurs de la Pierre et du Marbre dont le siège social est au 146 avenue Berthelot à Lyon existe toujours en 1996.

<sup>104</sup> voir en annexe les textes législatifs et réglementaires concernant les monuments aux morts.

### III. Essai de typologie régionale

#### 1. Les monuments simples

---

**1. Les sculptures : Les monuments qui relèvent de l'art de façonner. cf : inventaire général 1972.**

##### 1. 1 Les statues.

Les statues représentent 29 monuments sur l'ensemble des 178 monuments étudiés, soit 16,29 %. Les statues représentées dans l'échantillon sont de trois types. Tout d'abord on rencontre la statue du "poilu", soldat de 14 par excellence, puis les statues représentant des allégories féminines, et enfin les coqs gaulois.

Si, une image représentative de la guerre de 14 existe, c'est bien celle du poilu. Ce soldat est le symbole même de l'âme des tranchées. Ce poilu sans nom ou plutôt ayant tout les noms puisque, portant les noms de tous ceux qui ont combattu dans les tranchées boueuses de Verdun, de la Somme, etc... . Au vu de l'impact du désastre humain sur les esprits, on aurait pu penser que la statuaire du poilu était la seule possible pour glorifier les Morts pour la France. Il n'en est rien dans le département. Seules 10 communes ont choisi le poilu pour honorer leurs morts. Neuf d'entre elles ont choisi de l'élever dans le village, seulement une commune a choisi de l'ériger dans le cimetière. Le poilu représente 10 monuments sur 29 statues soit 34,48 %. Ce poilu peut être représenté soit en buste, soit en pied. Il adopte plusieurs attitudes qui révèlent la position de ceux qui l'ont érigé à l'égard de ceux des tranchées.

Avec seulement 20,68 %, soit 6 sur 29 monuments les allégories constituent un des types les moins représentés du département. Mais elles forment sans doute avec les bas reliefs, les plus beaux monuments, car l'esthétique de la beauté sied d'avantage à une statue féminine qu'à une simple stèle, aussi chargées de symboles soit-elle.

Le troisième type de statue rencontré est le coq gaulois. Le plus souvent perché sur un obélisque, il peut cependant se rencontrer sur d'autre monument, comme les rondes bosses. On le rencontre à 13 reprises, soit 23,14% de l'ensemble des monuments mais 44,82 % des statues. La statuaire " coq " est ainsi la plus rencontrée, devant celle du " poilu " et devant les allégories.

##### 1. 2. les obélisques

Les obélisques ou pyramides prennent racine dans l'histoire de la France. En effet la tradition des pierres levées, qu'il s'agisse de menhirs <sup>105</sup>, de pierres carrées ou

---

<sup>105</sup> Site de Carnac (Morbihan)

rectangulaires <sup>106</sup>, ou d'obélisques, remonte aux temps les plus anciens, et semble être un symbole universel : signe de fécondité mais aussi fixateur d'esprit. Les obélisques sont sans doute les monuments les plus représentatifs, et les plus représentés dans l'échantillon. 36 % des monuments érigés dans les villages sont des obélisques <sup>107</sup>, ils représentent près de 43 % de ceux qui sont dans les cimetières. Plusieurs raisons à ce phénomène. Il est certain que, malgré tout le ressentiment éprouvé à l'encontre de ces soldats de la patrie, un certain nombre de communes <sup>108</sup> n'avaient sûrement pas les moyens financiers d'assurer l'élevation d'un monument grandiose, à la hauteur de l'hommage qu'on voulait rendre. Certains monuments étaient donc coûteux, surtout les statues, son prix modique explique sans doute sa fréquence. A cette explication, il faut cependant ajouter une explication. Les faces légèrement inclinées des obélisques se prêtent d'avantage aux longues énumérations des noms, et favorisent ainsi leur lecture, donc le souvenir.

“ ....Mais il présente d'autres qualités dues à sa forme. Ses quatre faces se prêtent admirablement aux longues énumérations (des noms des morts en particulier). Sa verticalité et sa configuration qui rappelle celle de la borne, sont par ailleurs tout à fait adaptées au rôle de signal spatial qui lui est la plupart du temps assigné et qui se traduit par une implantation avantageuse au centre d'un carrefour” <sup>109</sup> ...

Nombreux sont donc les villages ayant choisi l'obélisque, pour rendre hommage à ses morts. Mais, dire qu'il y a qu'un modèle d'obélisque serait faux, en effet l'échantillon recense plusieurs types d'obélisques. Tout d'abord serait on tenter de dire, le type qui tient une place importante au sein des villages est le monument simple : c'est à dire l'obélisque dans sa forme la plus épurée, simple, sans autres décorations que la dédicace et les noms, et dont la base, ou socle, se réduit au tiers de la hauteur totale. Le plus souvent, pour parer à la destruction du temps l'obélisque se termine, non pas par, les quatre faces qui se rejoignent au final, ce qui donnerait une pointe trop fragile, mais par un amortissement dont la pointe basse est plus appropriée pour braver le temps.

Un deuxième type d'obélisque est à définir. C'est l'obélisque qui possède une section à colonne. Ces obélisques se distinguent des autres car, la partie droite qui fait office de base doit être de même hauteur que le reste, le deuxième changement est la présence d'une section à colonne dans la deuxième partie de la base. Dans la moitié supérieure de la base, un dégagement aux 4 angles a été effectué afin de remplacer l'arrête par une petite colonne découpée à même la pierre. Ces obélisques sont au nombre de sept <sup>110</sup>, et sont surtout situés dans la partie Sud-Ouest de l'espace géographique étudié.

<sup>106</sup> Site de Stonehedge (Grande Bretagne)

<sup>107</sup> Il s'agit uniquement des obélisques seuls, ne sont pas pris en compte les obélisques surmontés d'un coq.

<sup>108</sup> Et surtout les petites communes rurales

<sup>109</sup> In Gay C : le monument de Saint Symphorien sur Coise est ainsi au centre du carrefour principal.

<sup>110</sup> Les sept monuments sont ceux de : Mornant, Saint Laurent de Chamousset, Longes, Loire sur Rhône, Saint Romain en Gier, Saint Andéol le Château, et Saint Maurice sur Dargoire.

Quelquefois accompagné d'obus <sup>111</sup> qui l'encadre, de croix de guerre, simplement apposé, soit contre la base soit monté sur les obus <sup>112</sup> l'obélisque est toujours inscrit dans un espace délimité. Cet espace est soit délimité par une barrière, une chaîne relayée à chaque angle par un obus, un pilier, une colonne, une petite pyramide..., soit par une haie de lauriers, de cyprès, soit tout simplement par une grille située à mi hauteur. Il est bien rare que l'obélisque, et les monuments en général, ne soient pas inscrit dans un espace propre à eux.

### 1. 3 Les monuments croix

Les monuments croix sont des monuments originaux car ils font l'alliance de la république et de la religion. Les 14 monuments croix de l'échantillon sont tous situés au milieu du cimetière à l'exception de celui de Francheville, qui est adossé au mur sud du cimetière, mais dont l'état ne permet plus de lire ni même de déchiffrer les inscriptions. Il s'agit d'une stèle levée terminée par une croix. Il faut aussi signaler que sur ces 14 monuments croix 7 sont des doublons <sup>113</sup>.

Ainsi les monuments de Trèves, de Saint Didier sous Riverie, Des Haies, et de Saint Germain sur l'Arbresle sont composés d'un obélisque qui se termine par un plateau sur lequel une croix religieuse s'élève. Deux de ces croix religieuses ont les extrémités qui se terminent par des triples pointes. La troisième possède un cercle qui entoure le centre de la croix. Le monument de Saint Germain sur l'Arbresle est à plus d'un titre original, car il est construit en pierre dorée et se compose d'un socle sur lequel est posé un obélisque qui se termine par une croix, également en pierre dorée. La particularité de la croix, c'est qu'elle est évidée à l'intérieur, il n'y a que le contour marqué.

Les monuments croix de Fontaine sur Saône, Fleurieux sur l'Arbresle, Bessenay, sont des monuments composés d'un socle sur lequel se dresse une croix plus ou moins haute. C'est ainsi qu'à Bessenay la croix qui s'élève dans le ciel, doit faire plus de trois mètres, alors que le socle n'en fait qu'un. Il est vrai aussi que le monument de Bessenay prête à confusion. Dans la région une tradition voulait que l'on élevât une croix dans le cimetière en l'honneur des curés de la paroisse, généralement celle-ci se trouvait au centre du cimetière. A Bessenay une plaque indique que la croix a été réédifiée en 1919, de plus l'hommage aux morts ne se fait que par la présence de plaques de marbre blanc apposées autour du socle et par la présence de quatre obus entourant ce socle. On peut penser qu'en 1919, à l'occasion de la réédification, la récupération de la croix des "curés" s'est faite au profit de la commémoration des Morts pour la France de la commune de Bessenay.

Les autres monuments croix sont très différents de ce qu'on'a pu rencontrer jusque

---

<sup>111</sup> voir III partie, II chapitre, 2 paragraphe, 1<sup>ere</sup> partie.

<sup>112</sup> voir photographie de monument de Pollionnay : lère partie

<sup>113</sup> Curis au Mont d'or, Fontaine sur Saone, Francheville, Sainte Foy l'Argentière, Saint Pierre la Palud, Bessenay, Saint Martin en Haut toutes ces communes ont déjà un monument dans le village ou dans l'église, ou les deux comme à Sainte Foy l'Argentière.

là. A Chasselay le monument se compose d'un segment cylindrique; qui fait penser au départ d'une colonne. Ce segment de 1 mètre de hauteur environ supporte les listes nominatives. Sur ce segment se dresse une croix à sections cylindriques. A l'intersection des deux bras de la croix, une couronne de laurier est accrochée, soutenue par un drapé qui tombe le long du montant vertical.

Par contre à Curis au Mont d'or le monument se compose directement de la croix. C'est une croix simple ayant une croix de guerre à l'intersection des deux linteaux. Le monument de Brussieu est constitué d'une stèle levée terminée par une croix. Le particularisme de ce monument est la présence de cette inscription sur le haut de la stèle : "*Honneur Patrie*".

Comme on l'a signalé plus haut les monuments croix sont l'alliance entre la religion et la république. Plusieurs éléments nous permettent de dire cela. Tout d'abord la présence régulière de palmes de lauriers, puis la présence de croix de guerre<sup>114</sup> sur les montants même de la croix religieuse. Bien que la palme de laurier puisse faire référence à l'histoire religieuse<sup>115</sup> : à l'entrée de Jésus dans Jérusalem, je crois plutôt que dans ce cas précis, la palme fait référence au triomphe républicain.

## **2. Les oeuvres architecturales : les monuments qui relèvent de l'art de construire. cf : Inventaire général 1972.**

### **2. 1 Les stèles**

Les stèles sont des monuments monolithes verticaux, le plus souvent funéraires ornés d'un décor épigraphique ou figuré. Telle est la définition que tous les dictionnaires présentent. Sur les 178 monuments de cette étude on a 27 stèles. Ces monolithes verticaux peuvent prendre plusieurs styles. Dans un premier temps on peut distinguer les stèles à caractère plus funéraire, les stèles patriotiques, tant par leur importance que par le symbolisme qu'elles diffusent et enfin les bas reliefs.

Les stèles funéraires sont sans aucun doute les plus nombreuses, elles se trouvent toutes dans les cimetières. C'est ainsi que les communes de Tupin et Semons, Craponne, Vaugneray, Saint Romain en Gal, l'Arbresle, Sainte Foy lès Lyon, Albigny sur Saône, Soucieu en Jarest, Saint Laurent d'Agny, Genay, Saint Symphorien sur Coise, Taluyers et Messimy ont adoptée la stèle funéraire. Qu'elles soient d'un seul tenant, plus ou moins imposantes, les stèles sont d'une grande diversité. Le plus souvent il s'agit d'une simple pierre plate dressée verticalement et décorée avec plus ou moins de symboles. Ainsi à Tupin et Semons et à Taluyers la stèle est décorée d'un buste de poilu qui est gravé dans la pierre. Le monument de Messimy est lui composé d'une stèle en trois parties. En effet de chaque côté d'une stèle ajourée aux deux tiers, se tient un montant où une plaque enchassée supporte les noms des soldats morts. La partie du milieu est légèrement

<sup>114</sup> Sur les 14 monuments croix, 7 ont des croix de guerre soit sur le socle soit sur la croix elle même.

<sup>115</sup> Evangile selon Saint Luc 19. 25

supérieure aux deux autres de façon à laisser la place d'un chapiteau qui porte la dédicace " *A nos glorieux morts* ". Un point commun cependant a pu être relevé, c'est la présence de la croix à une traverse. La croix de l'Évangile se retrouve toutes les fois, celle-ci peut être insérée dans la construction de la stèle comme à Messimy où elle forme le montant central du monument, ou bien alors elle est simplement rajoutée sur la stèle comme à Soucieu en Jarest ou Saint Romain en Gal, où la croix se dresse dans le ciel. Bien souvent elle est inscrite en relief dans la pierre du monument, c'est le cas à Craponne, Vaugneray, Sainte Foy les Lyon. La croix à traverse seule dépasse largement le cadre des stèles funéraires puisque on la retrouve aussi sur des stèles situées dans les villages, et sur des monuments plus patriotiques que funéraires. C'est ainsi que le monument de Grézieu le Marché, Larajasse, Saint Sorlin et celui de la commune de Quincieux ont une croix en relief alors qu'ils se situent dans un lieu public, et ceci en dépit de la loi républicaine qui interdit d'apposer tout signe religieux sur un édifice public <sup>116</sup> . Cependant nous pouvons faire une autre distinction, celle des monuments funéraires patriotiques. Ce qui nous permet de faire cette distinction, c'est bien sur la présence des deux petits drapeaux tricolores en bas de la stèle de Saint Sorlin ainsi que la dédicace : " *Saint Sorlin à la mémoire de nos héros* ", mais aussi la présence sur la stèle de Saint Symphorien sur Coise, qui se trouve au cimetière, des vers de Victor Hugo <sup>117</sup> .

Les stèles qui entrent dans la catégorie des stèles patriotiques ou du moins non funéraires sont de deux styles. Autant le premier style est simple pour ne pas dire dépouillé <sup>118</sup> , autant le deuxième style est imposant, massif et frise le gigantisme par bien des aspects.

Le monument de Grézieu le Marché est une simple stèle faite de 4 parties en granit blanc. De chaque côté d'un obélisque se dresse une plaque rectangulaire et verticale où les noms sont inscrits. Sur la face visible de l'obélisque on peut voir, de haut en bas, une croix religieuse, la dédicace, et une palme de laurier. Cet ensemble se dresse devant une dalle en pierre. L'ensemble est situé dans le fond d'un parc municipal attenant à l'église.

Le monument de Rochetaillée sur Saône est lui le long de la route qui traverse le village. Il est composé d'une stèle de pierre, mise en valeur par une découpe favorisant la mise en relief d'une croix religieuse. Une simple plaque de marbre noire est enchassée sur laquelle sont inscrits les 13 noms des soldats morts à la guerre. Le seul ornement de ce monument est un casque en relief d'où partent des feuilles de chêne et une palme de laurier.

Le monument de La Tour de Salvagny, situé sur la place du village, à égale distance de l'église et de la mairie, est composé d'une ronde bosse au sommet de laquelle sont posées les armoiries de la ville. De chaque côté un faisceau est surmonté d'un casque. Sur la partie visible on peut apercevoir la dédicace et un triomphe militaire.

Les monuments de Saint Cyr au Mont d'or et de Quincieux sont aussi hauts que ceux

---

<sup>116</sup> Loi du 05 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. voir annexe

<sup>117</sup> voir II partie, I chapitre

<sup>118</sup> voir aussi le monument de la commune d'Aveize : simple plaque de marbre apposée contre le mur sud de la mairie.

de Larajasse et de Givors sont larges. En effet le monument de Saint Cyr au Mont d'Or est composé d'une immense stèle ayant un dégagement aux deux tiers et deux colonnes de chaque cotés. Sur la stèle nous pouvons lire la dédicace : " *Saint Cyr au Mont d'Or à ses fils morts aux champs d'honneur* ", puis les noms des " *Morts pour la France*". Un premier chapiteau sur lequel le mot "Patrie" est inscrit se trouve au bas du dégagement, plus haut un deuxième chapiteau est recouvert d'un drapé qui retombe derrière le monument. Le monument de Quincieux est au contraire d'un seul bloc, d'un seul tenant, mais suffisamment travaillé pour faire ressortir plusieurs niveaux de reliefs, et dont le dernier représente une croix religieuse. A l'intersection des deux linteaux une couronne de laurier entoure l'inscription : " *A nos morts pour la patrie*". Le monument se situe en plein coeur du village, au carrefour principal.

Le monument de Larajasse est situé à la sortie du village et se compose d'une stèle plus large que haute. Elle est coupée en son milieu par une croix à une seule traverse sur laquelle est inscrit le mot "Pax". Ce monument attire l'attention car il est vraiment imposant, pour une petite commune rurale, il recense de 89 morts.

Quant au monument de la ville de Givors qui se trouve dans le cimetière, celui ci est vraiment imposant. Tout d'abord un parterre d'une trentaine de tombes portant des croix blanches forment un cimetière dans le cimetière. Ensuite au deuxième plan une immense stèle est constituée de trois parties : deux parties basses séparées par une dalle verticale gravée. Sur les parties basses sont enchâssées dix plaques en bronze où les noms sont inscrits en relief. Sur la dalle se trouve le poème de Victor Hugo en entier<sup>119</sup>. Ce qui est à noter, c'est le gigantisme de ce monument alors que l'autre monument qui est dans le village est lui aussi assez imposant.

Les bas-reliefs sont des stèles un peu particulières, en ceci qu'elles privilégient le côté esthétique du monument. Ainsi le monument de la commune d'Irigny, situé dans le cimetière est composé de trois parties. De chaque côté d'une dalle en pierre sur laquelle s'appuient deux plaques en marbre noire où les noms sont inscrits, deux stèles de pierre blanches dont les seuls décorations sont deux croix de guerre, forment un rectangle avec deux dégagements horizontaux, l'ensemble constituant un arrière plan à la partie centrale. Sur le sommet de la dalle, se trouve un chapiteau sur lequel un bas-relief est gravé. Ce bas-relief représente un poilu mort étendu sur le dos, le bras gauche reposant sur son coeur, le bras droit le long du corps. Il est revêtu de son équipement, c'est à dire son casque, ses bottes et son ceinturon. Le deuxième bas-relief de l'échantillon est celui qui se trouve sur la stèle de la ville de Condrieu. En plein coeur de la ville, se dresse une stèle où un bas-relief est enchâssé en son centre. Sur les deux montants verticaux se trouve la liste des noms des "Morts pour la France". Sur le linteaux supérieur on peut lire l'inscription qui rend un hommage solennel aux enfants de Condrieu : " *Enfants de Condrieu nous devons à votre sacrifice notre liberté, notre foyer inviolé, notre repos*". Le bas-relief représente, sur un fond campagnard, une scène qui a due se répétée lors de chaque départ. Un soldat prêt à partir, fait ses adieux à sa femme, il est retourné mais il tient encore la main de sa femme dans la sienne. Sa femme est penchée sur leur enfant que tient, vraisemblablement la mère du soldat.

<sup>119</sup> voir II partie, I chapitre

Il existe cependant une stèle assez récente, puisqu'elle a été inaugurée lors des cérémonies du cinquantenaire du 8 mai 1945, qui n'est pas de type funéraire, ni de type patriotique. En effet la stèle de Saint Martin en Haut se divise en trois parties. Une partie centrale où les listes nominatives se trouvent gravées et dont un bandeau supérieur abrite la dédicace : "*Saint Martin à ses enfants morts pour la France*". De chaque côté se trouvent deux plaques de marbre qui s'ouvrent vers l'extérieur et sur lesquelles s'envolent 5 colombes. La présence des colombes suffit-elle pour ranger cette stèle dans la série des monuments pacifistes ? Sans doute faudrait-il avoir de plus amples renseignements corroborant cette hypothèse, cependant l'envol des colombes suffit pour conférer à ce monument un aspect pacifique. On notera que cette stèle fut érigée en remplacement d'un monument inauguré en 1920 constitué d'un poilu en pied tenant son fusil, la tête penchée sur une tombe, à ses coté une pleureuse courbée de douleur prie silencieusement. Cette scène que l'on ne peut pas qualifiée de pacifiste, traduit néanmoins la douleur et les horreurs de la guerre.

### 2. 2. Les plaques

Dans l'échantillon les monuments aux morts qui utilisent le support "plaque" sont au nombre de 11. Six de ces monuments plaques sont érigés dans le village, les 5 autres sont dans le cimetière.

Parmi les six plaques qui sont dans le village, deux sont apposées sur un des murs de l'église. Ainsi à Saint André la Côte, la plaque est apposée juste au dessus d'un baptistère. Il s'agit d'une simple plaque comportant 15 noms suivis du lieu de la mort. Le haut de la plaque est taillée de façon a former une ogive centrale ce qui lui permet d'abriter une croix à une traverse qui resplendit, une couronne de laurier entoure l'ensemble. La plaque sur l'église de Pomeys est de style roman, elle est décorée de palmes de laurier, d'une croix de guerre, et d'une croix à une traverse resplendissante. 32 noms sont inscrit au titre de la guerre de 1914-1918, suivit de leur âge. La mention "*De profundis*" est portée au bas de la plaque.

Deux autres plaques se trouvent sur des bâtiments municipaux. La mairie de Champagne au Mont d'Or accueille le visiteur avec deux plaques commémoratives de la guerre de 1914-1918 encadrant la porte d'entrée. Ces deux plaques sont simples et se contente de la dédicace "*Aux morts pour la France*" pour toute décoration. Marcilly d'Azergues, a aussi ses deux plaques, mais cette fois apposées sur l'école communale<sup>120</sup>, ce sont de plaques simple avec la dédicace : "*Aux héros des deux guerres*" pour tout décor.

Les deux autres plaques sont toutes les deux assez récentes, la plaque apposée sur la place du village de Sain Bel le fut lors des cérémonies du cinquantenaire du 8 mai 1945. Celle ci adopte un style très sobre : deux palmes de laurier au centre, avec une dédicace universelle : "*A la mémoire de celles et ceux qui tout au long de notre histoire sont morts pour la France*". A Saint Laurent de Chamousset, le monument aux morts du village se réduit à deux plaques en marbre noir qui sont apposées sur un quadrilatère de

---

<sup>120</sup> Batiment qui sert à la fois d'école communale et de mairie.

granit, sur une des plaques les noms apparaissent gravés en lettres d'or, sur l'autre la dédicace : "*La commune de Saint Laurent de Chamousset à ses glorieux enfants morts pour la patrie*" prend toute la surface. Ce monument trône sur la nouvelle place du village un peu en contrebas de l'église.

Les cinq plaques restantes, on les trouve dans les cimetières. Pour les communes de Lissieu, d'Ampuis, et de Poleymieux les plaques sont apposées sur un des murs, soit à l'entrée comme celle d'Ampuis, soit sur le mur d'enceinte comme à Lissieu. La place de la plaque de Poleymieux est originale. En effet le cimetière de Poleymieux est constitué d'un parc clos par un mur de pierre. On accède à ce champ clos en montant un escalier d'une dizaine de marches. Un deuxième mur encadre le premier, à environ deux mètres de distance. La plaque commémorative est posée sur le premier mur d'enceinte. C'est une plaque simple dont la seule inscription en dehors des noms, est la dédicace : "*A ceux de Poleymieux morts pour la France*".

Les monuments aux morts de Riverie et de Nuelles sont de simple plaque de petite taille comportant les noms et les dédicaces ; "*Morts au champ d'honneur*" pour Nuelles et "*Morts pour la France*" pour Riverie. Ces plaques sont simplement posées contre la croix de la paroisse.

### 2. 3 Les tombeaux

Les monuments " tombeaux " se différencient des autres monuments et autres stèles, dans la mesure où ces monuments ont soit l'allure de tombeaux, soit de tombes véritables sans que la présence d'un monument fédérateur soit noté. La série de tombes au cimetière de Vaugneray ne fait pas partie de cette catégorie car au centre de la rangée une stèle se dresse, c'est elle le véritable monument aux morts de la commune. Tandis que les tombes qui se trouvent dans les cimetières de Oullins et de Montanay sont seules sans aucun monuments fédérateur. Ainsi à Oullins, la masse O du cimetière abrite une rangée de dix-huit tombes portant toutes la mention "*Morts pour la France*" au titre de la guerre de 1914-1918. Le processus se répète dans le cimetière de Montanay, où les huit tombes sont rangées en arc de cercle.

Les monuments "tombeaux" peuvent aussi prendre la forme de caveau. C'est un espace réservé dans le cimetière, pour abriter une tombe double. Les communes de Fontaines Saint Martin et de l'Arbresle ont choisi ce style pour leur monument au cimetière. A Fontaine Saint Martin, à droite en entrant au cimetière se trouve un véritable caveau. Une croix à une traverse est en relief sur une plaque de marbre gris qui en marque l'entrée. Sur le mur du fond on trouve deux plaques gravées. Un mat des couleurs se trouve au centre des plaques. A l'Arbresle, c'est une tombe double ayant un fronton bas en trois parties. Les deux parties latérales, composées de deux parallélogrammes en granit, sur lesquels ont été inscrits sept noms de soldats qui ont été enterrés là. Au centre une stèle supporte une croix de guerre, et une plaque sur laquelle a été gravée cette dédicace : "*Ici reposent des soldats morts pour la France*"

Le monument de la ville de Limonest, par contre, est un véritable monument " tombeau " . Situé dans le cimetière ce monument se compose d'une immense pierre tombale se dressant contre un cercueil de pierre. De chaque côté sur les deux montants

ont été gravé deux palmes de lauriers , ces deux montants sont surmontés de deux flammes stylisées. Au milieu de la pierre tombale se dresse un obélisque avec une croix religieuse gravée sur son sommet Sur les deux plaques latérales se trouvent gravés les noms des disparus, la représentation d'un cercueil de pierre se trouve au centre, celui ci est recouvert de la capote du soldat, d'une couronne de laurier, et d'un casque. sur la face visible du cercueil une croix de guerre se trouve gravée. L'espace se trouve délimité par 5 flambeaux reliés par une chaîne mais laissant néanmoins ouvert l'entrée du cercueil.

## 2. Les monuments complexes

---

### 1. Les monuments composés

#### 1. 1. Les colonnes

Les colonnes ne sont que cinq dans l'échantillon. Quatre dans le village et une dans un cimetière. D'un point de vue symbolique, la colonne représente l'axe qui donne vie et immortalité à l'édifice qu'elle soutient et à tout ce qu'il représente. Dans la tradition celtique, la colonne est le symbole de l'axe du monde, notion assez proche de celle de l'arbre de vie qui soutient l'âme du guerrier lors de ses combats<sup>121</sup>. Ce n'est donc pas étonnant que l'on retrouve cette représentation, en petit nombre il est vrai, dans les divers monuments érigés en hommage aux "*Morts pour la France*". Les monuments du département qui adoptent cette représentation sont tous originaux et très particulier.

Celui d'Ampuis est constitué de deux colonnes reliées entre elles par un chapiteau sur lequel est inscrit la dédicace : "*A nos morts*". Ces deux colonnes forment une arcade romane. Adoptant sa forme, une stèle gravées des soixante quatorze noms se dresse. La mention "*Pro Patria*" a été gravée sur le linteau de la stèle.

A Bessenay par contre les colonnes sont au nombre de deux. Elles entourent un pilier de marbre sur lequel repose un buste de poilu en bronze. L'ensemble se situe devant un arc plein a mi hauteur. Sur les deux montants de l'arc les noms des morts sont gravés sur deux plaques, La dédicace est inscrite sur le pilier. Les deux colonnes se terminent par un plateau sur lequel est posé une couronne de lauriers.

Par contre le monument de Savigny est composé d'un bandeau en arc de cercle soutenu par deux piliers latéraux et par quatre colonnes centrales. Les noms des morts se trouvent rivées sur cinq plaques frontales. Celle du milieu abrite la dédicace qui s'enroule autour de la croix à une traverse. On remarque la présence d'un obus central, et de deux obus latéraux.

La colonne qui se dresse au centre du cimetière de La Mulatière est composée de quatre segments. Tout d'abord un segment circulaire sur lequel la devise de la République Française a été inscrite. Un deuxième segment constitué d'un bas-relief frappé aux blasons de la ville. Dans la partie supérieur de ce segment, le nom de la ville

---

<sup>121</sup> In CHEVALIER J. et GHEERBRANT A. : dictionnaire des symboles, Paris : R. Laffont/Jupiter, coll : Bouquins . 1060 pages.

se trouve inscrit. La troisième segment est le plus important, et constitue le corps de la colonne. Sur toute sa surface elle est gravée des noms des 120 morts. Sur sa partie supérieure la dédicace : “ **La commune de La Mulatière à ses enfants morts pour la France 1914-1918** ”. La dernière partie est constituée d’un chapiteau qui est surmonté d’une urne funéraire et d’une flamme stylisée.

La colonne de la ville d’Ecully est sans doute le monument le plus pittoresque de l’échantillon. Sur un piédestal circulaire à trois niveaux, la statue de la victoire casquée et les mains jointes sur son épée foule aux pieds l’aigle germanique; elle est adossée contre une colonne d’inspiration ionique, supportant un édifice sur lequel est perché un coq aux ailes déployées. Sur le troisième niveau du piédestal la dédicace : “ **Aux combattants de la grande guerre enfants d’Ecully** ” a été gravée. Ce monument réunit, dans une représentation originale, tous les styles déjà rencontrés. De la statuaire allégorique, au coq gaulois, sans oublier la colonne, ce monument traduit bien l’universalité de l’hommage rendu des vivants aux morts.

## 1. 2. Les mausolées

Dans l’échantillon et parmi les 178 monuments aux morts étudiés on rencontre qu’une seule fois le style du mausolée. En effet en 1944<sup>122</sup> sous les auspices de la municipalité de Saint Genis Laval, l’Etat a élevé un mausolée dans le cimetière. Comme l’indique la dédicace<sup>123</sup> ce mausolée a été érigé pour conserver la mémoire et recueillir les restes des militaires et des civils morts pendant la guerre dans les hôpitaux de Saint Genis Laval. Ce mausolée présente la forme d’un ovale rectangulaire imposant. Les listes de noms s’alignent sur les côtés, tandis que sur la face avant porte l’inscription : “ **1914-1918 Ici reposent 911 soldats morts pour la France** ”. On remarque la présence d’un buste de poilu séparant les dates de la guerre.

## 2 les monuments atypiques

Il existe, dans le département, une autre forme de monument. L’image des cimetières militaires du Nord, de l’Est, et des hauts lieux de la Grande Guerre est dans toutes les mémoires. Aussi la présence d’un cimetière militaire dans une petite commune de l’Ouest Lyonnais a de quoi surprendre. Quand en plus ce cimetière dépend d’une administration étrangère, en l’occurrence celle du Commonwealth, voilà qui rajoute au mystère. Après des recherches effectuées au Consulat de Grande Bretagne<sup>124</sup> il s’est avéré que :

“Pendant la guerre de 1914-1918, un camp de Repos pour les soldats Anglais et de l’Empire Britannique, en attente ou convalescents, avait été installé à Saint Germain au

<sup>122</sup> “Ce mausolée a été élevé par l’Etat sous les auspices de la municipalité en 1944 pour conserver la mémoire et recueillir les restes des militaires et civils morts pendant la grande guerre dans les hôpitaux militaires de Saint Genis Laval.” dédicace inscrite sur l’entrée du mausolée.

<sup>123</sup> ibid

<sup>124</sup> Consulat de Grande Bretagne 22 rue Childebert 69002 Lyon.

Mont d'or, à proximité des Lignes de communication de la Méditerranée..., Les soldats dont les blessures ou les maladies nécessitaient encore des soins étaient hospitalisés au Couvent du Manoir Fleuri alors transformé en hôpital militaire Anglais, ..., Les premières victimes furent inhumées, en juillet-Août 1917, dans le cimetière communal et l'on peut encore aujourd'hui voir cinq sépultures militaires dans la deuxième allée à gauche, après la grande croix. Mais devant le nombre croissant de décès, une extension de ce cimetière militaire fut nécessaire. Cette extension fut décidée en octobre 1917. Ce cimetière fut utilisé jusqu'en novembre 1919. Le cimetière militaire anglais contient actuellement 95 tombes dont 83 au titre de la guerre de 1914-1918.”<sup>125</sup>

Le fait est si peu courant qu'il méritait de figurer dans cette étude au même titre que les autres monuments.

Il existe un autre monument atypique dans l'échantillon, c'est celui de Poleymieux. A la sortie du village, un espace en forme de V se dégage entre deux voies municipales. A la base du V un socle rectangulaire en pierre se dresse imposant, un parallélogramme en pierre est posé en son centre, sur ce bloc de pierre, deux mats en acier sont érigés. La partie basse de ces piliers sont recouverts de faisceaux. Ces deux mats sont reliés par deux traverses en métal sur lequel repose une plaque en bronze sur laquelle sont inscrits les noms des morts. Ce monument n'entre dans aucune autre catégorie et semble de conception résolument moderne.

L'autre monument atypique, qui n'entre dans aucune autre catégorie est celui de la commune de Sarcey. En effet celui-ci, accolé sur la façade de l'église est composé d'une plaque sur laquelle un livre ouvert est posé. Sur les pages du livre les noms de ceux qui sont morts sont inscrits. Ce monument possède une symbolique particulière car :

***“ il serait banal de dire que le livre est le symbole de la science et de la sagesse ; ce qu'il est effectivement il est aussi dans certaines version de la quête du Graal, identifié à la coupe. Le symbolisme est alors fort clair : la quête du Graal est celle de la parole perdue, de la sagesse suprême devenue inaccessible au commun des humains. ...un livre fermé signifie la matière vierge ; un livre ouvert signifie que la matière est fécondée . ...Fermé le livre garde son secret , ouvert le contenu est saisi par celui qui le scrute. ...cela fait aussi référence au livre des morts en Egypte. c'est un recueil de formules sacrées, enfermées avec les morts dans leur tombes pour les justifier lors du jugement dernier et implorer les dieux et favoriser ainsi leur traversée des enfers et leur arrivée dans la lumière du soleil éternel. Dans tous les cas le livre apparaît comme le symbole du secret divin qui n'est livré qu'à l'initié. ”***<sup>126</sup>

Ce livre ouvert, qui laisse aux lecteurs que nous sommes, le soin de lire les noms qui y sont gravés, semblent signifier, que non seulement ils sont morts pour nous, mais aussi que l'épreuve de la guerre leur a été une étape sur le chemin qui mène à la sagesse et au “ soleil éternel ”. De plus, le fait qu'il soit adossé à l'église renforce cette idée qu'ils ont gagné le droit de compter parmi ceux qui vont rejoindre le Père éternel.

<sup>125</sup> In “Si Saint Germain m'était conté, pourquoi une cérémonie Franco-Britannique à St Germain ?”, Bulletin municipal : Saint Germain au Mont d'Or, 1984.

<sup>126</sup> In CHEVALLIER J et GHEERBRANT A : op cit





# IIIème PARTIE

## I. L'état civil

### 1. 1. Les noms

---

La plupart des monuments ont droit aux longues listes nominatives qui donnent les noms des Morts pour la France. Qu'elles soient inscrites sur le monument lui même, sur une de ses faces, ou sur de simples plaques accolées au monument, les listes présentant l'état civil des morts est une constante. A de très rares exceptions comme à l'Arbresle, le monument ne rend pas compte de l'état civil des morts<sup>127</sup>. Sur les monuments de type "obélisque" la liste des noms apparaît sur la face visible du monument. Quand celle-ci est trop longue, les noms apparaissent alors sur les quatre faces. L'obélisque et la stèle semblent les monuments qui accueillent les noms sans problèmes majeurs, par contre lorsqu'il s'agit d'une allégorie, la pose des noms ne peut se faire sur le monument même. Il faut donc, comme cela s'est produit à Sainte Colombe, rajouter en deuxième plan une exèdre en arc de triomphe afin de pouvoir placer les plaques nominatives. Ces noms sont d'abord classés selon un ordre chronologique, puis selon un ordre alphabétique. Ce

---

<sup>127</sup> Les plaques accolées au monument indiquent le noms des morts pour les autres guerres mais pas celle de 14-18.

classement est unanime pour l'ensemble des monuments. Même si le régiments d'appartenance suit les noms, ceux ci gardent l'ordre chronologique et alphabétique. Les grades militaires ne sont pas pris en compte pour le classement, bien que ceux ci soient présents en de très rare occasion.

Il est très difficile d'avoir les noms de tous ceux qui sont morts durant la grande guerre. En effet aucun décompte n'est effectué, le seul recensement que le Ministère des Anciens Combattants a à sa disposition est un décompte nominatif et non par département ou par communes. La liste exacte des morts à la guerre peut être trouvée de plusieurs manières. La première indication du nombre des morts est bien sur le monument lui même. Les archives municipales sont elles aussi une source non négligeable quant au décompte des morts.

C'est ainsi que les morts de 67 communes ont été recensés avec précision. Mis en relation avec le nombre d'habitants pour chaque commune <sup>128</sup> ces chiffres offre un indice de mortalité intéressant. Cet indice oscille entre 1.69 et 8,47. Les soldats " paysans " ont payé un lourd tribu à la guerre, les communes de la campagne lyonnaise ont des indices qui sont bien supérieur à la moyenne <sup>129</sup>. Ainsi Saint Julien sur Bibost possède un indice de 7, celui de Saint Laurent de Vaux approche l'indice 8, de même pour la majorité des communes des cantons de Saint Laurent de Chamousset, Saint Symphorien sur Coise, et de Mornant ont des indices qui sont supérieur à 5. Bien sur, et Monique LUIRARD le précise dans son étude <sup>130</sup> pour que le rapport soit exact il aurait fallu rapporter le nombre des morts de chaque commune avec le nombre exact des mobilisés. Néanmoins ces indices corroborent avec certitude le lourd bilan des campagnes françaises dressé par les députés <sup>131</sup>

### 1.2 Les ajouts

---

Parmi les inscriptions relatives à l'état civil que l'on peut trouver sur les monuments, en plus des noms, la mention de l'âge des soldats est primordiale bien que peu de monuments l'indiquent. Cependant cinq monuments de l'échantillon font état de cette mention. L'indication qu'elle fournie est directement à mettre en relation avec le nombre des morts de la commune. En effet les 45 morts affichés par la commune de Grézieu le Marché, alors qu'en 1911 elle ne recense que 717 habitants, ont été fauchés dans la fleur de l'âge. La plaque nous informe que le plus jeune soldat mort pour la France n'était âgé que de 19 ans, pour 39 ans en ce qui concerne le plus vieux. Autant dire que les forces vives des campagnes étaient touchées dans leur chair.

Parfois le noms des régiments où ils ont servis, sont cités sur les monuments aux

<sup>128</sup> Ce sont les chiffres du recensement de 1911. Archives Départementale série M

<sup>129</sup> l'indice moyen est légèrement supérieur à 4,5

<sup>130</sup> LUIRARD Monique : les monuments aux morts de la Loire, op cit.

<sup>131</sup> voir introduction

morts. Cinq communes ont fait suivre les noms de leurs soldats par le nom du régiment dans lequel ils ont servis. C'est le cas des communes de Savigny, de Cailloux sur Fontaine, d'Eveux et de Fontaine sur Saône.

Enfin la dernière inscription qui peut suivre les noms est celle qui indique le lieu où ils ont trouvé la mort. C'est ainsi que les communes de Saint André la Cote, de Cailloux sur Fontaines, d'Eveux et de Dardilly nous indiquent, parfois avec précision, le lieu où ils sont morts. Ces lieux sont bien sur en France, où se trouvait le principal théâtre des opérations, mais aussi des lieux qui se trouve au Levant ou en Orient sont cités. Les noms des lieux sont surtout des lieux de combats militaires comme le Chemin des Dames, Vaux, Douaumont mais aussi des noms de villes. Quelques fois ce sont des noms d'hôpitaux militaires qui sont notés, comme à Saint Germain au Mont d'Or. Enfin le monument de Genay donne aussi les noms de ceux qui sont morts des suites de la guerre. Ainsi les dates qui suivent plusieurs noms sont postérieures à 1918.

## 2 les citations

Les citations sont, à la différence de la dédicace, soit des passages d'auteurs rapportés fidèlement <sup>132</sup>, soit des mots ou des phrase revêtues d'une symbolique forte. La dédicace, comme on le verra dans une deuxième partie, met toujours en relation un dédicant et un dédicataire. La citation au contraire, est présente simplement pour renforcer la symbolique du monument. Sur l'ensemble des monuments étudiés 25 d'entre eux possèdent des citations. Les citations relevées sur les monuments aux morts de l'étude laissent apparaître quatre axes, quatre directions, qui expliquent les monuments.

La première de ces direction est celle prise par la majorité des monuments où sont inscrit les citations à caractère républicain et patriotique. Viennent ensuite les citations qui honorent et qui glorifient les Morts pour la France. Puis les citations qu'on pourraient qualifiées de religieuses. Enfin, et peut être les plus importantes bien que non majoritaires, les citations à caractère pacifique à défaut d'être pacifiste.

Parmi les citations républicaines et patriotiques, une se détache du lot. En effet, qu'il soit inscrit en totalité sur la pierre <sup>133</sup>, que seul les deux premiers vers soient cités <sup>134</sup>, ou que ce soit les deux derniers <sup>135</sup>, le poème de Victor Hugo <sup>136</sup>, est sans doute la plus forte et la plus symbolique des citations que l'on retrouve sur les monuments aux morts du département. Comme le souligne A PROST <sup>137</sup> ce poème écrit par l'un des pères spirituels de la Troisième République, respire le patriotisme républicain. Les morts qu'il

<sup>132</sup> Voir dans le petit Larousse illustré, 1995

<sup>133</sup> Cf le monument du cimetière de la ville de Givors

<sup>134</sup> Cf les monuments de Saint Symphorien sur Coise, Grézieu le Marché

<sup>135</sup> Cf les monuments de Brignais, Sarcey et de Saint Julien sur Bibost

<sup>136</sup> Voir I partie II chapitre

honore ne sont pas tombés aux frontières pour défendre le sol national mais sur les barricades par amour de la liberté. Par transfert les soldats de 14 sont eux aussi tombés pour la défense de la liberté, comme l'indique nombre de monuments...

“...A la mémoire des enfants de Bessenay morts pour la France, n'oubliez jamais ceux qui sont tombés pour la patrie et la liberté du peuple.”<sup>138</sup>

...Aussi de voir ce poème qui honore les combattants de la liberté, sur les monuments aux morts de 1914-1918 ne semble pas déplacé.

Les autres citations patriotiques et républicaines sont simplement composées de mots qu'on associe avec d'autres. Ainsi le duo “*Honneur et Patrie*” revient cinq fois.<sup>139</sup> Le duo “*Vaincre ou Mourir*” qu'on trouve sur le monument de Courzieu, ainsi que les “*Patria*” et les “*Pro Patria*” que l'on trouve sur les monuments de Champagne au Mont d'Or et D'Ampuis témoignent avec autant de ferveur d'un patriotisme exacerbé que le triptyque “Liberté Egalité Fraternité” inscrit sur la colonne de la Mulatière révèle un républicanisme chaleureux.

Les citations qui glorifient ceux qui sont morts sont au nombre de six. Elles forment des appels, des invitations au souvenir. D'ailleurs celle qui est gravée dans la pierre du monument de Saint Symphorien sur Coise en est la démonstration la plus simple : “...*le souvenir des morts leur est une autre vie*”. Cette phrase, indique clairement que les Morts pour la France vivent dans notre souvenir. Accompagnée par cette autre phrase...

**“ils sont morts à la fleur de l'âge pour que les frères et les enfants puissent vivre avec honneur”**

...la citation de Saint Symphorien sur Coise confère aux soldats une mission digne des héros de l'antiquité. Ces héros qui partent à la guerre pour que d'autre puissent vivre en paix, en totale liberté. Le monument de Saint Didier au Mont d'Or nous rappelle que ces nouveaux croisés avaient le courage, l'honneur et la vaillance des héros d'autrefois. Des hommes, que rien ne disposait à devenir des guerriers, sont partis combattre pour la défense “...*de la patrie, du droit de l'humanité*”<sup>140</sup>. A ce titre “...*ils ont bien mérités de la Patrie*” c'est du moins ce que pensent ceux qui ont élevé le monument de Loire sur Rhône. Il ne faudrait pas oublier les citations des monuments de Craonne et de Bessenay, qui chacune à sa façon rendent un hommage éloquent à cette foule de héros anonymes mais néanmoins universels.

“*Aux compagnons qui ne sont plus, O peuple de héros par la mort transformés vous nous conseillez ce qu'il nous faudra faire puisqu'au fond de la tombe et dans la nuit sous terre, vous êtes la clarté dans l'aube ou vous dormez*”<sup>141</sup>

---

<sup>137</sup> In A. PROST: les anciens combattants et la société française op cit : p 44 .

<sup>138</sup> Dédicace de Bessenay. voir aussi les monuments aux morts de Saint Genis l'Argentière, Condrieu,

<sup>139</sup> Cf les monuments de Brussieu, d'Albigny sur Saône, Grézieu la Varenne, de Lentilly et de grézieu le Marché voir photo I partie.

<sup>140</sup> Cf le monument de Soucieu en Jarest voir photo I partie.

<sup>141</sup> Cf le monument du cimetière de Craonne voir photo I partie.

“Morts immortels, morts de chez nous, dont l’âme bat dans la lumière, pour une incessante prière les vivants sont à vos genoux”<sup>142</sup>.

Ces deux citations rappellent, s’il le fallait, que les monuments aux morts, ou du moins ce qu’ils représentent mais surtout par leur symbolique sont un véritable discours que les morts font aux vivants. Albert Schweitzer affirmait que “... **les tombes militaires sont les plus grands prêcheurs pour la paix**”, les monuments eux, instaurent un véritable dialogue entre les vivants et les morts. Ils nous redisent avec insistance que “.. **.tous les biens de l’heure présente, la fierté du triomphe, la sécurité de l’avenir, (...) la vie dans le calme et la liberté, (ce) sont autant de dettes que tous (nous) avons contactées vis à vis des morts. et que chacun mettra son honneur à les payer.**”<sup>143</sup>

Les citations “religieuses” ne sont présentes que sous deux formes. Dans sa forme la plus simple, la citation religieuse se réduit à la présence du mot “Dieu” inscrit sur le pierre du monument. gravé seul ou accompagné du mot “Patrie” il est présent surtout dans la “Vendée Lyonnaise”. Ainsi les monuments de Saint Laurent de Chamousset, de Coise et de Saint Clément les Places arborent un “*Dieu et Patrie*” que nombreux démentiraient. L’autre forme de citations dites religieuses, c’est l’apposition sur les monuments aux morts soit de maximes latines soit du début du chant de la croix. Bien que ces citations ne soient pas légion, les “*Resquiescat In Pace*” et autres “*Consolatrix afflictorum*” cotoyent le chant de la croix : “*O crux avé spes unica*”, dans les Monts du Lyonnais.

Enfin le dernier axe autour duquel s’arriment certaines citations, est l’axe de la paix. Ces citations pacifiques sont de véritables exhortations :

“Ecoutez la clameur qui sort des hécatombes, peuples soyez unis, hommes soyez humains”<sup>144</sup>

“Contre la guerre, à ses victimes à la fraternité des peuples / que l’avenir console la douleur”<sup>145</sup>

Ces deux exergues sont de véritables appels, non seulement pour la paix mais aussi en faveur de la fraternité entre les peuples. C’est véritablement dans cette voie qu’il faut chercher le message que les monuments aux morts délivrent aux vivants.

### 3. Les dédicaces

Rares sont les monuments qui n’ont pas de dédicaces. En effet puisqu’ils constituent un hommage, des vivants aux morts, on se retrouve en présence d’une dédicace, d’un dédicant, et d’un dédicataire. En ce qui concerne le dédicataire, c’est sans doute celui qui

<sup>142</sup> Cf le monument croix du cimetière de Bessenay voir photo I partie. Phrase de Pierre Aguétant.

<sup>143</sup> Voir Comité Lyonnais du monuments aux morts pour la France, appel à tous les lyonnais, Bellegarde, sd 1922.

<sup>144</sup> Cf : monument de Collonges au Mont d’Or : voir photo I partie.

<sup>145</sup> Cf : monument de Dardilly : voir photo I partie.

pose le moins de problème car tous s'accordent à dire, qu'à travers les monuments, c'est au soldat, qui pendant une semaine, un mois ou un an a affronté la mort dans les tranchées boueuses pour finalement s'avouer vaincu, que l'on s'adresse. De même, par le truchement du soldat inconnu enterré sous l'arc de triomphe<sup>146</sup> soldat anonyme s'il en est, mais néanmoins universel, c'est à l'ensemble de ceux qui sont tombés pour la défense de la France que l'on s'adresse. La dédicace dépend de celui ou de ceux qui la font. En effet les plaques qui se trouvent dans les églises, sont le plus souvent des dédicaces faites par la paroisse de la commune pour ceux qui sont morts. Il est cependant de rares exceptions, ou l'église abrite le seul monument de la commune. Ainsi à la Chapelle sur Coise et à Saint Laurent de Vaux le monument aux morts se trouve dans l'église, dans ce cas précis la dédicace est simplement la mention " *Morts pour la France* ".

Il n'y a pas de grandes disparités entre les dédicaces des monuments des villages et ceux des cimetières. Les proportions restent les mêmes. Les 135 dédicaces relevées sur les monuments aux morts adoptent plusieurs mode de constructions.

La dédicace principale est bien sur celle qui se présente sous cette forme, ...

" *la commune de " ... " à ses enfants morts pour la France / la Patrie*"

...cette dédicace, avec sa variante qui remplace " la commune de " par son nom propre. est typique des monuments de type patriotique républicain. Que des communes remplacent certains mots par d'autres qui leurs semblent plus appropriés, ces dédicaces restent l'expression d'un patriotisme fervent. Elles sont au nombre de 87. Comme le souligne Antoine PROST dans son tableau<sup>147</sup> la présence du mot " enfant " et des mots qui glorifient les morts dénotent une volonté de rendre la dédicace plus funéraire mais néanmoins patriotique.

D'autres dédicaces sont inscrites sur les monuments aux morts, mais cette fois elles ne font pas état de la mention accordée en 1915. Ce sont des dédicaces qui sont plus républicaines que patriotiques. Ainsi plusieurs communes ont choisies d'avoir une dédicace destinée aux " *défenseurs de la patrie* " <sup>148</sup> en général, sans mentionner le nom de la commune. De même que le monument de Marcy l'Etoile qui se dresse sur la place du village, à l'ombre de l'église, abhorre un fier " *A nos héros de la grande guerre* ", le monument de Soucieu en Jarest est lui dédié " *Aux défenseurs de la patrie, du droit de l'humanité* ".

Les autres formes de dédicace sont de forme plus funéraire. En effet elles mentionnent le plus souvent les morts, ces dédicaces " *A nos morts* " ou " *A nos glorieux morts* " se retrouvent sur bien des monuments comme celui d'Ampuis. Les dédicaces funéraires s'adressent directement aux morts ou aux enfants de la commune sans qu'il y ait obligatoirement de référence à la Patrie ou à la France.

---

<sup>146</sup> 28 janvier 1920 date à laquelle le soldat inconnu a été enterré sous l'arc de Triomphe.

<sup>147</sup> In PROST Antoine : les anciens combattants et la société française, op cit . Voir aussi annexe

<sup>148</sup> Voir les monuments de Montanay et de Cailloux sur Fontaine

Enfin le dernier type de dédicace est celui qui fait appel au pacifisme. Bien sur ces dédicaces ne font aucune mention à la Patrie ou à la France, il s'agit plutôt de dédicaces qui débutent selon cette forme : “ *A nos morts (fils, enfants)* ” “ *Aux victimes* ” . Cela peut être aussi une inscription explicite qui peut être inscrite sur le monument. Ainsi le monument de Dardilly qui présente outre une allégorie pacifique, une femme et son enfant, une inscription pacifiste : “ *... contre la guerre, à ses victimes, à la fraternité des peuples / que l'avenir console la douleur* ”

Pour terminer ce chapitre il serait bon d'ajouter une petite précision, s'il est relativement facile de discerner les dédicaces pacifistes, il n' en est pas de même pour les autres. C'est pourquoi il est bon, comme l'indique Antoine PROST, de mettre en relation, non seulement les dédicaces et le type de monument mais aussi le lieu où il a été érigé.

#### 4. Les référents glorieux

Parmi les diverses inscriptions que l'on peut rencontrer sur les monuments aux morts, autres que les dédicaces et les citations, se trouvent des inscriptions militaires, faisant référence directement aux phases de la guerre et aux grandes batailles. Ainsi de très nombreux sites, terrains sur lesquels les soldats ont suer sang et eau, se retrouvent associés à l'hommage. Cela ne surprendra personne, mais le nom que l'on retrouve le plus souvent est bien sûr celui, qui restera à jamais gravé dans les mémoires, : Verdun . A dix reprises il apparaît sur les monuments <sup>149</sup> . Faut-il rappeler le nombre de morts dû à la bataille de Verdun <sup>150</sup> : 163 000 morts côté Français . Les noms qui suivent sont tous autant qu'il sont des noms glorieux. Les batailles de la Marne et la Somme n'ont rien à envier à Verdun d'un point de vue purement meurtrier. Ces deux noms apparaissent à neuf reprises. Le nom “Yser” apparaît sept fois. Viennent ensuite des noms qui ne sont cités que trois fois : Artois, Orient, Champagne, Alsace. Tandis que le monument d'Oullins est le seul à avoir la mention “Vosges” et que celui de Fleurieu sur l'Arbresle est le seul qui indique le “Chemin de Dames”.

Le triptyque de tête, que l'on retrouve sur neuf monuments sur dix <sup>151</sup> est : Verdun, Somme et Marne. On doit se rappeler que la bataille de la Somme <sup>152</sup> fut le pendant de Verdun, peu de mois après. Quant à la bataille de la Marne, elle doit sa renommée au pantalon “garance” et au képi “bleu et rouge”. L'uniforme du soldat français ne fut qu'un prétexte afin de dissimuler l'effrayante vérité. L'armée française n'était pas préparée à la

<sup>149</sup> voir les monuments de : Meys, Rontalon, Soucieu en Jarest, Millery, Bully, Fleurieu sur l'Arbresle, Lentilly, Sainte Colombe, Oullins, Saint Symphorien sur Coise.

<sup>150</sup> La bataille de Verdun débuta le 21 février 1916 et s'acheva 302 jours plus tard, le 18 décembre 1916, et cela pour rien ... puisque les forts de Douaumont et de Vaux furent perdus puis repris par les troupes françaises. In BECKER J. J : Victoire et frustrations. op cit. Voir aussi “Mourir à Verdun” in L'Histoire, n°76, mars 1985.

<sup>151</sup> Les dix monuments sont ceux des communes citées en note n°1

<sup>152</sup> Si la bataille de Verdun fut une victoire française, la bataille de la Somme fut une victoire allemande ? .

guerre, elle manquait d'instruction militaire. La bataille de la Marne le démontra d'affreuse manière : plus de 40 000 morts entre le 20 et le 23 août 1914 <sup>153</sup>. Un grand historien disait à ce propos que la guerre de 1914-1918 fut la première guerre effectuée avec des armes modernes, des techniques anciennes et des stratégies de 1870. Dans ces "Mémoires de guerre" Charles De Gaulle fera une analyse très fine de ces premières années de guerre. Néanmoins la bataille de la Marne restera gravée dans les mémoires, à cause du Général Galliéni qui réquisitionna plus de 700 taxis sur les 1100 que comptait la ville de Paris, afin de transporter les hommes <sup>154</sup> qui arrivaient de Verdun, épuisés, sur les lignes de l'Est : à Nanteuil le Haudoin.

Ils sont là, sur les monuments, pour nous rappeler les moments les plus importants de la guerre, importance dans l'horreur et le désastre, pour favoriser le souvenir et alimenter la mémoire au fil des commémorations.

## II. L'iconographie

### 1 - Figures humaines et animales, les références traditionnelles

---

#### 1.1 : les figure féminines : la représentation allégorique.

Les allégories rencontrées dans l'échantillon peuvent se regrouper en trois grands types.

En premier lieu il s'agirait de privilégier l'allégorie représentant la Patrie. Qu'elle soit ailée ou casquée, qu'elle remette des lauriers ou des couronnes, qu'elle protège, qu'elle soit victorieuse <sup>155</sup> ou reconnaissante, elle est toujours, elle reste la Patrie. La figure féminine qui supporte la patrie représente la terre de nos pères, celle pour qui nous sommes prêts à nous battre afin de sauvegarder son intégrité. Le monument aux morts de la commune de l'Arbresle se rapproche de celui de Sainte Colombe puisqu'il s'agit de deux patries reconnaissantes remettant des lauriers au soldat mort pour elle, (l'Arbresle), et à la ville (Sainte Colombe). Le monument de l'Arbresle est à ce titre remarquable, dans le parc de la mairie, en plein cœur de la ville, se dresse sur un socle une patrie tenant dans sa main gauche une lance et recouvrant de son bras droit ouvert, un poilu agonisant la main gauche sur son cœur, levant les yeux au ciel pour recevoir la couronne de laurier que lui tend cette patrie tant aimée. Le monument de Sainte Colombe n'est pas moins remarquable. Là il s'agit d'une patrie qui se dresse devant un arc de triomphe en demi

---

<sup>153</sup> BECKER J. J : Victoire et frustration. op cit.

<sup>154</sup> ce fut toute la division Trentinian qui fut transporter ainsi au soir du 7 septembre 1914 .

<sup>155</sup> "L'allégorie triomphante est plus acceptable dans la réalité de l'après guerre que le réalisme de la mort" In BECKER A : les monuments aux morts, monuments de mémoire.op cit.

cercle, là encore devant la mairie. Cette patrie, qui tire sans doute ses origines architecturales dans l'antiquité grecque apporte des couronnes de lauriers. Sur le socle on peut distinguer sous la dédicace, un bas-relief représentant une colombe tenant dans son bec un rameau de laurier. C'est sans doute, par transposition animale, la ville de Sainte Colombe qui apporte les lauriers de la victoire, (par extension les lauriers de la paix), à ceux qui sont tombés pour sa défense. Le monument de Souzy fait appel à une autre série de références puisque le monument, bien que représentant une patrie, est adossé au mur de l'église. En effet cette patrie est particulière à plus d'un titre. Tout d'abord il s'agit bien d'une patrie, elle est adossée à l'église, elle a des ailes d'ange. Cette patrie mi-femme, mi-ange qui étend ses bras pour protéger ses morts semble rassembler dans son personnage, et la république et la religion. En effet cette patrie écartelée fait d'avantage penser à la crucifixion du Christ <sup>156</sup>. Comme le Christ est mort pour nous, (catholiques) "Ceux de 14" <sup>157</sup> sont morts pour nous.

Le second type d'allégories que l'on peut voir dans les villages du département mettent en scène des statues féminines qui représentent soit la nation, soit la ville. Ainsi à Givors, le monument met en scène une nation fière, engageante, qui se lève et qui marche au devant d'un ennemi que l'on devine sans peine. Elle a à ses coté des faisceaux d'armes anciennes, comme si elle puisait son énergie dans l'histoire ancienne de la nation. La tête en avant et le regard fier, cette allégorie peut représenter soit la nation se portant au devant de l'ennemi, soit la ville prenant les armes pour défendre ses murs.

Le troisième type d'allégories que l'on peut rencontrer dans le département mettent en scène des tableaux de la vie quotidienne. Souvent ce sont des femmes, des pleureuses, parfois accompagnées d'enfants qui expriment la douleur. Ces "pieta dolorosa" peuvent prendre plusieurs significations autre que celle qui en découle : la douleur, le deuil. Ainsi le monument aux morts de Saint Jean de Touslas <sup>158</sup>, représente une femme qui pleure agenouillée, la main droit soutenant la tête, le coude reposant sur un colonne. Elle tient dans sa main gauche, le long du corps, une couronne de laurier. Sur la colonne une croix religieuse portant deux bras transversaux est gravée ainsi que les lettres S et J des deux cotés du montant vertical de la croix. On peut penser que ce sont les initiales de Saint Jean qui encadrent la croix. Cette statue doit représenter toutes les femmes des soldats morts à la guerre. D'autres sentiments apparaissent à travers d'autres monument aux morts. Ainsi celui de Dardilly est assez remarquable pour une double raison : c'est le seul monument de l'échantillon qui représente une statuaire à deux personnages : une femme et son enfant ; c'est aussi le seul monument à être franchement pacifiste. Pacifiste il l'est, car non seulement la présence d'une femme ayant son enfant accroché à ses jupes, provoque chez le spectateur, un sentiment de rejet de la guerre face à la douleur mêlée de colère chez cette femme. Pacifiste aussi à cause de l'inscription qu'il porte sur son linteau :

<sup>156</sup> In Livre de la Genèse ch 20 v1-8

<sup>157</sup> In Maurice GENEVOIX : Ceux de 14 . Paris : Flammarion : coll points. 678 pages .1950.

<sup>158</sup> Saint Jean de Touslas : canton de Givors, monument aux morts au cimetière.

### **“Contre la guerre, à ses victimes, à la fraternité des peuples” “Que l’avenir console la douleur”**

“ **Le meilleur témoignage contre la guerre, ce sont ces croix blanches qui fleurissent de toutes part** ”<sup>159</sup>, le monuments aux morts de Dardilly est lui aussi un formidable monument contre la guerre et ses horreurs.

#### **1.2 : les figures masculines : les effigies du combattant.**

##### - Le poilu

Ces poilus adoptent des positions différentes. Si la position la plus représentée est celle du poilu dans la position d’attente, c’est à dire debout, les deux bras, soit le long du corps<sup>160</sup>, soit posés sur le canon du lebel, crosse en terre. Cette position d’attente rencontrée dans 5 communes<sup>161</sup>, est sans doute révélatrice sur la nature de l’hommage. Il est vraisemblable que ces communes aient choisi d’honorer le poilu dans son intégrité sans lui donner ou lui conférer une attitude particulière et une connotation idéologique. C’est le même choix pour les deux communes ayant choisi de faire représenter le poilu en buste sur leur monument communal<sup>162</sup>; bien que dans les deux représentations, la république soit présente. Pour la commune de Montrottier, il s’agit d’un poilu tenant un drapeau, pour la commune de Sain Bel, la république est représentée sous la forme d’une petite statue de Marianne que le poilu tient serrée sur son coeur. Il s’agit bien pour ces 7 communes d’honorer le poilu “ Mort pour la France ”.

Par contre, trois communes ont représenté la statue du poilu en trois versions, trois attitudes, qui retracent à elles seules les quatre années de la guerre.

La première attitude est celle de 1914, lorsque les soldats français partirent la fleur au fusil<sup>163</sup>. En effet le monument aux morts de Duerne<sup>164</sup>, met en scène un poilu, sourire au lèvres, portant un drapeau, et marchant d’un bon pas, comme s’il défilait.

La deuxième attitude semble se situer vers 1916, au plus fort des batailles des tranchées, où aux explosions des mines allemandes répondaient les crapouillots français. Cette scène représente un poilu debout le bras levé, tendu, vengeur qui se tend vers l’est, vers l’autre coté des tranchées. Toutes les rancoeurs du soldat se trouvent logées dans ce bras vengeur. Ce monument est celui qui se dresse devant la mairie de Lissieu<sup>165</sup>.

Quant à la troisième attitude adoptée par le poilu en pied, elle semble se située vers

---

<sup>159</sup> In MPCIH : op cit

<sup>160</sup> cf Oullins : voir lère Partie

<sup>161</sup> cf : Oullins, Chevinay : voir lère Partie

<sup>162</sup> cf Saint bel, montrottier : voir lère Partie

<sup>163</sup> “Ils partirent la fleur au fusil” titre du livre de

<sup>164</sup> Duerne : canton de Saint Symphorien sur Coise

la fin de l'année 1918 ; le poilu enfin libéré s'en va rejoindre son village et tous ceux qui lui sont chers. Ce poilu le bras droit levé bien haut dans le ciel semble vouloir saluer ses proches du haut de la colline qui surplombe son village. Il a le sourire aux lèvres, est-ce parce qu'il va revoir sa famille, ou est-ce parce qu'il a pu échapper à la boucherie ? Sans doute les deux. Cette attitude figée dans "l'éternité du granit" a fort bien pu se répéter à chaque permission.

Le poilu est aussi représenté dans la position d'un mourant ou à l'agonie. Cette position du poilu mourant est, dans notre cas, accompagné d'une allégorie féminine représentant la patrie. Ainsi à l'Arbresle<sup>166</sup>, et à Irigny ou il est représenté sur son lit de mort.<sup>167</sup>

### 1.3 : le monde animal et ses interprétations ambivalentes.

Ce symbole de la patrie gauloise<sup>168</sup> est également considéré comme l'emblème de la république française et de la France en général, il a donc largement sa place sur les monuments aux morts destinés à commémorer un événement national majeur tel une guerre. Mais le coq a aussi une signification religieuse, en effet selon la symbolique chrétienne, le coq serait le symbole de la résurrection du Christ, triomphant de la puissance des ténèbres. Il ne faut pas oublier que le coq a pris une large place dans l'histoire de la passion du Christ<sup>169</sup>. L. Reau disait à propos du coq : "son chant national réveille non seulement du sommeil, mais de la mort"<sup>170</sup>. Le chant du coq est celui qui réveille chaque matin le peuple de France.

Il existe trois représentations du coq dans les monuments du département ainsi, le coq victorieux aux ailes déployées juché sur un casque prussien, le coq fier qui se dresse sur ses ergots puis le coq en usage décoratif.

Fièrement campé sur ses ergots, le coq patriotique à les ailes déployées, il dresse la tête, bec ouvert vers le ciel, comme s'il s'apprêtait à lancer son chant, véritable sonnerie aux morts, pour le réveil des morts. Il se dresse sur un casque prussien ou sur sa représentation. Ce coq patriotique se rencontre 4 fois. Le monument aux morts de la commune des Halles<sup>171</sup> se dresse sur la place de l'église et se compose d'un obélisque entouré d'obus et ayant en son sommet un casque prussien sur lequel est juché un coq

<sup>165</sup> Lissieu : canton de Limonest

<sup>166</sup> Cf : l'Arbresle : voir Ière Partie

<sup>167</sup> Cf : Irigny : voir Ière Partie

<sup>168</sup> vient du mot latin " gallus "

<sup>169</sup> "avant que le coq chante, tu m'auras renier trois fois" In : évangile selon St Mathieu, Ch : 14, 66-72.

<sup>170</sup> In REAU Louis, Iconographie de l'art chrétien, PUF, Paris, 1956.

<sup>171</sup> Les Halles : canton de Saint Laurent de Chamousset

aux ailes déployées.<sup>172</sup>

Le coq fier qui se dresse en gardant les ailes pliées n'est pas moins patriotique que son compère. Il apparaît à 8 reprises, et dans tous les cas il est représenté adoptant une allure fière, la tête bien droite, comme s'il voulait défiler afin de marquer la victoire. Ainsi la commune des Chères<sup>173</sup> a érigé un obélisque à section carré ayant un plateau sommital. Sur ce plateau, un coq se pavanant se dresse sur ce qui semble être un rocher. On distingue nettement la crête bien droite et la queue en roue tel un paon.

L'autre type est tout à fait différent car au lieu d'utiliser le coq en entier, on a utilisé que les têtes que l'on a répété 4 fois sur une ronde bosse. C'est ce qu'a choisi la commune de Saint Didier au Mont d'or pour son monument dans le village. Il s'agit d'une ronde bosse qui est montée sur la représentation d'une casemate, le tout en granit poli. En haut de la ronde bosse une couronne de laurier en fait le tour, celle-ci est entrecoupée, aux quatre points cardinaux de quatre têtes de coqs, becs ouverts, qui ont l'air de vouloir chanter leur chant de la résurrection et ceci aux quatre coins de la commune, de la ville, de la France ?

## 2 : Objets symboliques et végétaux : entre représentation et réalité.

---

### 2 . 1 : objets symboliques

Parmi les ornements que l'on trouve sur les monuments aux morts, on peut distinguer plusieurs sortes. Il faut distinguer d'une part les symboles militaires, les symboles religieux et funéraires, et enfin les symboles étatiques.

Sans pour autant en faire ici, la liste complète, nous pouvons citer les principaux.

#### - les symboles militaires

Les symboles militaires peuvent apparaître sous plusieurs formes. croix de guerre, obus, boulets de canon, canon, triomphe militaire, épée ou glaive, bouclier ou effets du soldat. Naturellement, la croix de guerre, est bien sur le symbole mythique de la première guerre mondiale. Gravée sur le monument ou reproduite en bronze, surmontant l'édifice ou inscrite sur la face en plein champ, cette médaille est la plus haute distinction militaire, elle est due aux soldats "*Morts pour la France*". Instituée au cours même de la guerre, en 1915, afin de "*récompenser les citations pour faits de guerre*"<sup>174</sup>. La croix de guerre représente une croix de Malte posée sur deux glaives entrecroisés et portant en son centre l'effigie de la république. Cette croix de guerre est l'association de deux symboles forts . Tout d'abord la croix,...

---

<sup>172</sup> voir aussi les communes de : Chaponost, Charbonnière les Bains, et Francheville.

<sup>173</sup> Les Chères : canton de Limonest

<sup>174</sup> In Y. HELIAS : pour une sémiologie des monuments aux morts. op cit

“... est un des symboles attestés dès la plus haute antiquité. La croix est le troisième des quatre symboles fondamentaux, avec le centre, le cercle, le carré. La croix établit une relation entre les trois autres : par l'intersection de ses deux droites qui coïncide avec le centre, elle ouvre celui-ci sur l'extérieur ; elle s'inscrit dans le cercle qu'elle divise en quatre segments ; elle engendre le carré et le triangle, quand ses extrémités sont reliées par quatre droites. (...). La croix est le plus totalisant des symboles.”<sup>175</sup>

...Bien sûr la croix de Malte, n'est pas une simple croix. Elle reprend la forme de la croix cantonnée des quatre évangiles et la forme des croix grecques. Elle représente deux axes qui s'évasent légèrement après s'être croisés en leur centre. Ces aires délimitées représentent les quatre espaces autour du centre, les quatre éléments, l'air, la terre, le feu et l'eau, qui font le monde : le centre.

Cette croix de Malte est posée sur deux glaives entrecroisés qui symbolisent ici<sup>176</sup> et cela sans aucun doute, l'état militaire. Elles symbolisent la puissance et la vertu des choses militaires. Le médaillon qui s'inscrit au centre de l'ensemble est frappé à l'effigie de la République, ce qui semble vouloir dire, que l'état militaire est garant de la république comme des quatre éléments.

La croix de guerre est vraiment le symbole fort pour les soldats, les militaires, en effet celle-ci représente et rassemble tous les objectifs du militaire, dans toute sa noblesse. Ce n'est donc pas étonnant si la croix de guerre apparaît à 68 reprises sur les monuments aux morts de l'échantillon.

Parmi les autres symboles militaires, les obus sont eux aussi très présents, puisqu'on les associe à 25 des monuments de l'échantillon. Les obus incarnent les éléments meurtriers de la guerre, c'est par eux que les soldats ont trouvés la mort, et c'est par eux qu'ils sont gardés. La disposition des obus, quasi uniforme, en carré autour du monument, délimitant ainsi, un espace privilégié, montre clairement, s'il en était besoin, qu'ils constituent, via la chaîne qui les relie, une barrière de protection entre le monde des morts et le monde des vivants ; barrière qui invite, cependant, au respect de l'espace réservé à ceux qui sont morts pour nous.

Le monument aux morts de Montanay<sup>177</sup>, est vraiment original ; non pas par sa forme, qui représente un obélisque monté sur un socle pyramidal à quatre niveaux, mais par son canon qui trône au pied du monument. Il s'agit d'un petit canon, qui tourne sa gueule vers l'est, le monument aussi d'ailleurs fait face à l'Est. Le canon est prêt à faire feu sur les ennemis qui viendraient de l'Est.

D'autres symboles militaires apparaissent sur les monuments aux morts. Ceux-ci sont : les casques<sup>178</sup>, les épées<sup>179</sup>, et les drapeaux<sup>180</sup>. Ceux-ci bien que moins représentés,

<sup>175</sup> D'après de CHAMPEAUX G. dom STERCKXS, (OSB), Introduction au monde des symboles, Paris, 1966 . relevé In CHEVALLIER et A GHEERBRANT : Dictionnaire des symboles, Robert Laffont/Jupiter : Paris. coll : bouquins. Page 318.

<sup>176</sup> nous verrons plus tard que l'épée ou le glaive peut avoir plusieurs significations symboliques.

<sup>177</sup> Montanay commune du canton de Neuville sur Saône

<sup>178</sup> les casques apparaissent à dix-sept reprises, sans compter ceux portés par les poilus.

incarnent néanmoins les choses militaires. Certains rétorqueront que les drapeaux sont bien plus un symbole républicain que militaire, mais de la façon où les drapeaux sont présentés sur les monuments, leur signification ne laisse aucun doute : la symbolique militaire est présente dans toute sa splendeur. En effet deux drapeaux croisés par des sabres indiquent d'avantage le triomphe militaire que la République.

Pour que ces symboles militaires, et surtout les obus et les canons, puissent apparaître dans l'espace réservé, il fallait que la commune, s'en tienne aux termes du décret du 16 mai 1919<sup>181</sup> relatifs à la fourniture gratuite, aux communes volontaires des trophées de guerre pour orner les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918. Ce décret stipulait que l'autorisation d'ornez les monuments commémoratifs de la grande guerre était donnée par l'Etat, en fonction du sacrifice consenti, et aux communes qui en feraient la demande.

### - les symboles religieux et funéraires

Il existe essentiellement deux symboles religieux et funéraires. La croix religieuse, et les urnes funéraires. La croix religieuse est présente sur 41 monuments<sup>182</sup> tandis que l'urne funéraire n'apparaît qu'à cinq reprises.

Parmi les quatre croix religieuses principales : la croix sans sommet (le Tau : T), la croix avec sommet à une traverse, la croix avec sommet et à deux traverses et la croix avec sommet mais à trois traverses, une seule forme de croix est représentée sur les monuments qui nous concernent, il s'agit de la croix avec sommet et à une traverse située au deux tiers du montant vertical, ...

“...C'est la croix de l'évangile. Ses quatre branches symbolisent les quatre éléments qui ont été viciés dans la nature humaine, l'ensemble de l'humanité attirée au Christ des quatre parties du monde, les vertus de l'âme humaine ; le pied de la croix enfoncé en terre signifie la foi assise sur de profondes fondations, la branche supérieure de la croix indique l'espérance montant vers le ciel ; la largeur de la croix, c'est la charité qui s'étend jusqu'aux ennemis ; la longueur de la croix c'est la persévérance jusqu'à la fin. (...) La croix latine divise inégalement la branche verticale, selon les dimensions de l'homme debout et les bras étendus.”<sup>183</sup>

Qu'elle soit étincelante à Messimy<sup>184</sup> ou à Saint André la Côte<sup>185</sup>, qu'elle soit gravée

---

<sup>179</sup> les épées décoient le monument à sept reprises.

<sup>180</sup> les drapeaux sont au nombre de cinq dans l'échantillon.

<sup>181</sup> voir en annexe

<sup>182</sup> 41 monuments dont 20 dans les cimetières, 11 dans les villages et 10 dans les églises.

<sup>183</sup> In CHEVALLIER J et GHEERBRANT A, dictionnaire des symboles, op cit.

<sup>184</sup> canton de Vaugneray.

dans la pierre du monument, comme à Quincieux<sup>186</sup> ou qu'elle soit rajoutée en bronze, la présence de cette croix latine sur des monuments, dont certains sont sur une place publique, conforte l'idée d'un apaisement des dissensions dues à la séparation de 1905<sup>187</sup>. En effet la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, du 09 décembre 1915, précise, dans son article 28 qu'il est interdit d'élever ou d'aposer aucun signe ou emblème religieux sur des monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit à l'exception des édifices servant au culte, de terrains de sépultures, dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que les musées ou expositions"<sup>188</sup>.

Les onze croix latines qui apparaissent sur les monuments situés dans le village sont les témoins de cet apaisement. Bien sûr, comme on l'a rappelé en première partie, la région étudiée n'est pas un fief républicain. Ce qui explique sans doute l'absence<sup>189</sup> de heurts violents autour de l'élaboration des monuments. Bien que l'on puisse noter cependant une légère distorsion entre les noms présents sur le monument communal et la plaque qui trône dans le chœur de l'église, et ce à chaque fois qu'une commune possède un monument à la fois dans l'église et dans le village.<sup>190</sup>

Le symbole funéraire est celui de l'urne, urne que l'on retrouve sur des monuments aux morts qu'ils soient situés dans les cimetières ou sur des places publique. Qu'elle soit en pierre, figurée ou stylisée, qu'elle surplombe le monument ou qu'elle trône au bas du monument, l'urne funéraire est le vase qui renferme les cendres d'un défunt, tandis que le sarcophage renferme lui le corps non incinéré. Ces vases funéraires de formes rondes ou carrées, en marbre ou en pierre, évoque le symbolisme de la demeure<sup>191</sup> et de la maison. Ces urnes funéraires confèrent aux monuments qui les portent, la dimension locative. En effet les monuments sont ainsi les ultimes refuges des soldats, une demeure universelle<sup>192</sup>.

Les autres symboles rencontrés, sont les torchères, et les faisceaux. Les torchères

<sup>185</sup> canton de Saint Laurent de Chamousset.

<sup>186</sup> canton de Neuville sur Saône

<sup>187</sup> André LATREILLE affirme que le catholicisme fut l'armature du patriotisme français In BECKER Annette : les monuments aux morts, monuments de mémoire, op cit. Voir aussi du même auteur "guerre et foi" op cit

<sup>188</sup> voir JO décembre 1905. voir aussi In Monuments de mémoire de la Commission Permanente aux Commémorations et à l'Information Historique, op cit .

<sup>189</sup> Dans les archives départementales il n'y a pas de trace de violentes échauffourées à l'occasion de l'érection du monument aux morts, contrairement a ce qu'indique PROST dans sa thèse. Vol III pages 39-41.

<sup>190</sup> Voir en annexe les détails des jurisprudences en matières de différents de cette nature page :

<sup>191</sup> In A GHEERBRANT et CHEVALLIER : dictionnaire des symboles . op cit.

<sup>192</sup> Voir aussi la triple universalité que HELIAS donne aux monuments aux morts In : Pour une sémiologie politique des monuments aux morts.

se rencontrent dans la commune de Sarcey<sup>193</sup> où au nombre de quatre, elles sont situées aux quatre points cardinaux et reliées entre elles par une chaîne, elles forment une barrière entre vivants et morts. Elles semblent être le symbole de purification par le feu et symbole d'illumination. La torche est la lumière qui éclaire la traversée des Enfers et les chemins de l'initiation. La présence de la torche sur les monuments destinés à consacrer les héros de la grande guerre, peut tout simplement signifier qu'ils (les héros de la guerre) ont su mener le monde (la commune) à travers les Enfers (la guerre). Enfin elles peuvent signifier que le soldat de 14 a suivi un chemin initiatique, (les épreuves de la guerre) afin d'être purifié et d'être magnifié, à travers les monuments.

Les faisceaux semblent tout droit sortir de l'antiquité, en effet dans la Rome Antique, un faisceau était un paquet de verges étroitement liées par des bandelettes de cuir, que les licteurs portaient lorsqu'ils précédaient un magistrat revêtu de l'Impérium : la puissance publique. Par extension le faisceau est devenu le symbole du pouvoir hérité du peuple. Nombreuses ont été les occasions dans l'histoire de France de voir les faisceaux ressurgir ; la Révolution Française en fut l'exemple le plus probant. La présence de faisceau sur les monuments aux morts de la Grande Guerre ne peut signifier qu'une chose : La puissance publique fut, pour le temps de la guerre, confiée aux soldats. Cela s'est concrétisé lors de élections de 1919, quand la chambre "bleue horizon"<sup>194</sup> fut élue. Le transfert des pouvoirs se renforçant.

### **2.2. La flore : un langage du passé toujours actuel.**

Les symboles floraux sont au nombre de quatre . Si les trois premiers se rencontrent directement sur le monument, le quatrième appartient toujours au décor spatial. Ils, ce sont bien évidemment, les lauriers, qu'ils soient en palmes ou en couronne, les feuilles de chêne, et le quatrième est le cyprès.

C'est ainsi que 58 palmes de laurier et 40 couronnes de laurier ont été recensées sur l'ensemble des monuments. Qu'elle soit gravée dans la pierre, ou en bronze posée sur la pierre à la base du socle, la palme renvoie à une triple symbolique : tout d'abord une symbolique chrétienne très marquée. A son entrée à Jérusalem, la foule accueille Jésus avec des palmes<sup>195</sup> où il fait une entrée messianique. Les palmes sont ici le symbole de la nature messianique de Jésus au moins pour les habitants de Jérusalem. Les palmes expriment la grandeur de cet homme par rapport aux autres. L. Reau<sup>196</sup> nous indique la seconde symbolique, chrétienne elle aussi. Déjà utilisée dans la Rome antique elle semble évoquer la palme des martyrs catholiques morts pour la foi. Les palmes des Rameaux, dont le buis est pour nous l'équivalent, préfiguraient la Résurrection du Christ à

---

<sup>193</sup> canton de L'Arbresle

<sup>194</sup> La chambre fut appelée comme cela car elle était composée à majorité d'anciens combattants dont l'uniforme pendant la guerre était de couleur bleue.

<sup>195</sup> In Bible de Jérusalem : JEAN 12-19

<sup>196</sup> In L. Reau : iconographie de l'art chrétien, op cit.

l'issue du calvaire <sup>197</sup>. Cette palme signifie la certitude de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des morts. Le philosophe C. G. JUNG fait de la palme, le symbole de l'âme. Sa présence sur 58 des monuments destinés à honorer "Ceux de 14" <sup>198</sup> indique la dimension religieuse des monuments funéraires. Sans aucun doute, le simple fait d'apposer une palme sur le monument, marque la volonté de proclamer bien haut que ceux qui sont honorés par ce monument, ne sont pas morts. Du moins leur âmes continuent à vivre dans le souvenir. Enfin le troisième symbole que la palme nous offre, est bien sur le symbole militaire, et renvoie bien évidemment à la victoire.

Peut être plus que la palme simple la couronne de laurier, fait allusion au triomphe militaire que tout consul romain recevait lors de victoire. En effet dans la Rome antique, le vainqueur défilait dans Rome sur un char tandis qu'un serviteur tenait sur la tête de celui-ci une couronne de laurier afin de lui rendre les honneurs dû à son rang. La couronne est donc le symbole du triomphe militaire. Quand c'est la Patrie reconnaissante qui vient tenir cette couronne au dessus de la tête d'un poilu mourant, tel le monument de la ville de l'Arbresle <sup>199</sup>, le geste acquiert davantage de solennité que lorsqu'elle est simplement apposée contre une des faces du monument. Cette scène se répète pour le monument de Saint Jean de Touslas <sup>200</sup>, où le monument représente une femme qui pleure, venant déposer une couronne de laurier sur la tombe d'un soldat, sans doute son mari. A travers cette femme anonyme, c'est sans doute l'ensemble des femmes et des mères qui rendent hommage aux fils et aux maris qui sont morts pour la France, dans la gloire, dans l'honneur et dans la victoire.

Le troisième élément floral vu sur les monuments aux morts se trouve être des feuilles de chêne, le plus souvent en bronze et simplement apposées sur une des faces du monument. Les feuilles de chêne se retrouvent sur huit monuments <sup>201</sup>. Ces huit communes arborant des feuilles de chêne sur leur monuments se répartissent sur quatre cantons <sup>202</sup>, avec une prédominance pour le canton de Neuville sur Saône <sup>203</sup>. Le chêne est un arbre sacré dans de nombreuses traditions. Il symbolise la force. Les feuilles de chêne symbolisent plutôt la durée, l'éternité et la pérennité, leur présence sur les monuments aux morts signifie sans doute que l'hommage rendu à nos morts se place dans la durée et la continuité.

<sup>197</sup> In CHEVALLIER. J. et GHEERBRANT. A, dictionnaire des symboles, op cit.

<sup>198</sup> In Maurice GENEVOIX : ceux de 14, op cit.

<sup>199</sup> Chef lieu de canton

<sup>200</sup> Commune du canton de Givors

<sup>201</sup> Qui sont : Longessaigne, Pomeys, Grézieu le Marché, Montanay, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Cailloux sur Fontaines, Sain Bel.

<sup>202</sup> Ce sont les cantons de : Neuville sur Saône, Saint Laurent de Chamousset, Saint Symphorien sur Coise, et l'Arbresle.

<sup>203</sup> Le canton de Neuville sur Saône compte trois monuments ayant des feuilles de chêne.

Au cours des visites effectuées dans chaque cimetière des communes de l'échantillon, une constante se dégagait. En effet la présence quasi parfaite de cyprès ou de pins ornant les cimetières et plus précisément encore les monuments aux morts, à de quoi surprendre le passant. Le cyprès est surnommé l'arbre de vie. Son surnom est dû à sa verdure persistante et à sa longévité. Souvent le pin et le thuya remplacent le cyprès. Le plus souvent, et surtout dans les communes des Monts du Lyonnais, le cimetière est marquée par deux cyprès qui en bordent l'entrée. En règle générale chaque monument aux morts qui se trouve dans un cimetière est, soit bordé d'une haie de cyprès, soit encadré par deux immenses cyprès. Une haie de cyprès abrite la stèle et la rangée des tombes commémoratives des cimetières de Vaugneray et de Craponne. Par contre les monuments de Messimy, de Brullioles, de Lentilly, de Sarcey, de Savigny, de Saint Julien sur Bibost sont eux encadrés par des cyprès dont le nombre varie entre deux et quatre. D'autres monuments se situant plus près de Lyon, tel que celui de Sainte Foy lès Lyon, sont littéralement encadré par une haie de cyprès. D'autres encore se dressent devant une rangée de thuyas : monuments de Condrieu, de Chaponost. Parfois, les monuments des villages sont eux aussi encadrés ou entourés d'une haie, mais il s'agit de laurier. C'est le cas des monuments des communes suivantes : Souzy, Montromant, Chambost Longessaigne, Taluyers, Saint Pierre la Palud, Bibost, Sourcieux les Mines, Chevinay et Vourles. Les lauriers remplacent les cyprès dans les villages. Qu'ils s'agissent de lauriers ou de cyprès, de pins ou de thuyas, la symbolique reste la même. Il s'agit d'assurer aux monuments une pérennité et une longévité inaltérable par les affres du temps. Il s'agit, pour le sentiment de reconnaissance, de perdurer, bien au delà de l'évènement ou du jour de sa commémoration.

# CONCLUSION

## I Bilan de la recherche

### 1 Sens général des monuments du département

---

Comment définir le sens général des monuments aux morts du département ? Les monuments aux morts du département s'inscrivent dans la lignée des monuments nationaux. Le premier sens que l'on peut donner aux monuments aux morts est celui de la raison pour lesquels ils ont été érigés : rendre un hommage, un honneur à tous ceux, connus ou anonymes, qui sont tombés pour la défense de la France. S'il est vrai que ces édifices sont là, au milieu de nos villages, au milieu de nos cimetières, qu'ils se dressent dans le ciel de France, qu'ils trônent majestueusement sur la place du village, à l'ombre du clocher et de la mairie, c'est afin d'entretenir la mémoire des valeureux soldats qui sont morts pour nous. En effet la mémoire des morts ne peut se contenter d'un seul jour : celui de l'armistice. Le 11 novembre ne suffit pas pour se souvenir. De même, lorsque un proche meurt, on ne se contente pas de le célébrer à chaque anniversaire mortuaire, mais on se l'approprie par le biais d'une photo qui trône dans un cadre dans la pièce commune, afin de penser à lui à chaque fois que notre regard croise celui que nous renvoie la photo.

De même les monuments aux morts sont là, comme autant de cairns, qui nous rappellent à nos morts et qui entretiennent ainsi le souvenir. Le culte des morts fait partie intégrante de ce besoin de se souvenir, et comme le disait Philippe ARIES, il est universel. D'autres sens peuvent émerger de la contemplation des monuments aux morts. Ceux-ci peuvent être perçus comme autant de messages des morts aux vivants : messages qui font part de la souffrance vécue, de la peur et de la mort, ou tout simplement de la paix et de la fraternité entre les hommes. Sans aucun doute, il faut chercher dans ces derniers le véritable message. Les monuments aux morts ne sont pas là simplement pour nous faire penser à ceux qui sont morts, ils sont là aussi comme autant de témoignages pour dénoncer les horreurs de la guerre et ses absurdités. Nombre de ces monuments sont des figures de proues d'un patriotisme virulent, et d'un républicanisme fervent : les Patries aux lauriers, Les Patries victorieuses en sont des exemples. Mais, mis à part, le poilu de Lissieu, qui lève dans le ciel un poing vengeur, les monuments du département ne sont guère bellicistes et ne témoignent pas d'une volonté exacerbée de vengeance.

### **2 Ces monuments aux morts, sont-ils originaux ?**

---

Quelles conclusions peut-on déduire de cette recherche sur les monuments aux morts de la région ? Tout d'abord, les monuments aux morts du département du Rhône, bien que seules 128 communes sur 293 aient été étudiées, s'inscrivent dans la moyenne nationale définie par Antoine PROST et Monique LUIRARD. Beaucoup des monuments rencontrés sont en définitive très conventionnels. On ne constate que très peu de monuments originaux et seuls 28,4 % d'entre eux font partie des monuments devant lesquels on s'arrête avec plaisir, et qui "frappent par la puissance de leur symbolisme, par l'originalité de leur thème ou par leur aspect imposant"<sup>204</sup>. On ne peut rester sans réaction devant le monument de Dardilly, qui par son architecture, et son thème constitue un véritable appel à la fraternité des hommes et à la paix.

Si on est surpris par le manque d'originalité et par la banalisation du plus grand nombre, la plus grande surprise vient du fait que la totalité des communes, des plus petites aux plus grandes, des moins riches aux moins peuplées, jusqu'aux plus retirées, se sont jointes à l'élan général et ont participé à l'hommage national. En effet les 128 communes étudiées ont toutes au moins un monument. Certaines en ont plusieurs, d'autres par contre doivent se contenter d'une simple plaque où seuls les noms des morts sont inscrits.

Ce qui frappe aussi dans cette étude des monuments aux morts, c'est le prix à payer pour l'érection d'un monument même simple. Parfois la commune s'est endettée afin de réunir la somme nécessaire. Les souscriptions publiques ne couvrant pas la somme totale. Pour un simple obélisque, la commune devait déjà déboursier une dizaine de milliers de francs. Malgré la subvention de 100,00 frs accordée à toutes les communes par le Conseil Général, et la loi de financement de 1919<sup>205</sup>, la construction d'un monument aux morts était un coût supplémentaire pour le budget municipal.

---

<sup>204</sup> In LUIRARD Monique: La France et ses morts ; les monuments commémoratifs dans la Loire, Ed : l'Eveil de la Haute Loire 1977.

---

## II. Réponses à la problématique

“Les monuments aux morts de la Première Guerre Mondiale” est un sujet qui peut paraître au premier abord un peu morbide. Mais très vite le sujet devient intéressant, voire passionnant puisqu’il nous amène à percevoir, à travers le signe qu’est le monument, le symbolisme dont il est porteur. En effet, comme l’écrit HELIAS, si on considère les monuments aux morts, comme un ensemble de signes à travers lesquels un discours peut être lu, comme un élément d’information sur une histoire locale, les monuments aux morts se révèlent être de véritables trésors. Chaque signe, chaque symbole, chaque élément de décor souligne un aspect et une possible traduction, qui changent selon l’implantation du monument dans la géographie spatiale mais aussi selon la géographie politique. Etudier les monuments aux morts d’un ensemble de 128 communes se révéla être un travail fort intéressant.

Certes la typologie dressée, reprend en partie celle de PROST et celle de la Mission Permanente à la Commémoration et à l’Information Historique ; bien qu’elle ne révèle pas de particularisme, pas de caractéristiques propres au département, elle dresse, néanmoins, la liste des monuments des communes étudiées et en donne un aperçu.

A l’image de PROST qui a étudié cette population pas ordinaire qu’étaient les anciens combattants, et afin de mieux appréhender les monuments aux morts, l’analyse des mobilisés, de leur milieu social et économique, de leur degré d’instruction, etc... ainsi qu’une étude sur le politique local, semble nécessaire afin de comprendre ces monuments qui jalonnent les campagnes. Mais surtout aussi, afin de comprendre ce qui a poussé la population d’après guerre, anciens combattants en tête, à entrer dans cette “folie constructive”<sup>206</sup>, et ainsi faire du 11 novembre une fête républicaine, au même titre que le 14 juillet. Le 14 juillet 1919, le traditionnel défilé militaire, était celui de la victoire, pour la circonstance la fête nationale est devenue le jour du triomphe de la Patrie . De même pendant la guerre, ces deux dates d’anniversaire, étant interdites par l’occupant, ont opéré un rapprochement. Le rituel du 14 juillet débordant peu à peu vers le 11 novembre. De là émane toute la symbolique du 11 novembre, que le “8 mai” cherche en vain à acquérir.

## III. Elargissements possibles

Cette multiplicité des monuments aux morts qui commémorent la Grande Guerre, nous la

<sup>205</sup> voir l’extrait de la loi en annexe

<sup>206</sup> In DE BUSSCHER Jean Marie : op cit

devons, à l'importance du traumatisme subi pendant les quatre années de guerre. Ce traumatisme qui a ébranlé l'Europe entière du début du siècle, est le seul qui a engendré un tel phénomène. En 1945 les noms de ceux qui étaient "*Morts pour la France*" ont simplement trouvé place à la suite de leurs aînés. Bien peu de communes ont choisi de séparer leurs morts. Il est vrai que les morts de 1939-1945 étaient moins nombreux que ceux de 1914-1918<sup>207</sup>, par conséquent, ériger un monument pour seulement quatre ou cinq noms<sup>208</sup> ne signifiait et n'avait pas l'importance des monuments de 1914-1918. Les communes de Dardilly et de Givors ont construit deux monuments distincts. Ces monuments destinés à commémorer des événements vieux de 80 ans, en ce qui concerne la Première Guerre Mondiale, sont présents dans le paysage français. On peut se demander leur utilité et remettre en cause leur nécessité. Lors des dernières cérémonies commémoratives de l'armistice du 11 novembre 1918, Monsieur le président de la République, a remis la Légion d'Honneur aux 3 500 derniers anciens combattants au titre de 14-18. Autant dire qu'à l'avenir les cérémonies ne se feront plus en présence des acteurs de cette guerre. Les élèves des écoles de "Jules Ferry", qui autrefois défilaient en rangs serrés devant le monument sous la conduite du maître d'école, et qui lisaient les noms des morts comme on récite la litanie des Saints, se réduisent à une poignée de gamins que les instituteurs (trices) ont bien du mal à rassembler. Ces même enfants ne savent pas que la journée chômée, à laquelle ils ont droit chaque automne, est due aux sacrifices de leurs arrière grands-pères.

Les monuments aux morts ne sont-ils pas voués à l'oubli ? Le discours des morts aux vivants, qui autrefois prenait force et vigueur dans la symbolique que les monuments engendraient, n'est-il pas destiné à ne devenir plus qu'un discours des morts aux morts ?

La signification des monuments aux morts, ainsi que le discours de paix et de fraternité, dénonçant la guerre et ses horreurs, ne s'est-il pas émoussé au fil des années, et à chaque fois que la commune rajoutait des noms à la suite des premiers : 1939-1945 ; Guerre d'Indochine ; Guerre d'Algérie ; Liban ...

Quelles dates et quels noms pour demain ?

---

<sup>207</sup> Toutes proportions gardées !!! ; nombre des décès militaires / nombre d'habitants en 1939.

<sup>208</sup> Le village de Pollionnay n'affiche qu'un nom pour 1939-1945 contre 23 pour 1914-1918

---

# Annexes

## Table des matières

1 liste des communes par cantons	1.
2 Barème de la loi de financement de 1919	2.
3 Textes législatifs et réglementaires	3.
(à propos des monuments aux morts)	4.
4 La jurisprudence	5.
(relative aux monuments aux morts)	6.
5 VINCENOT Henri, extrait de son roman intitulé La Billebaude., relatif aux monuments aux morts.	7.
6 liste des livres régionaux dont la consultation n'a pas été possible.	8.
7 copie de la fiche enquête envoyée aux correspondants du Pré-inventaire	9.
8 Tableau de PROST	10.
9 carte du département	11.
(par communes)	12.

10 carte des cantons étudiés(par communes)	13.
11 liste: signification des numéros inscrit sur la carte précédent	14.
12 carte des monuments dans les villages	15.
13 carte des monuments dans les cimetières	16.
14 carte des monuments dans les églises	17.
15 carte des monuments : obélisques	18.
16 carte des monuments : coqs	19.
17 carte des monuments : colonnes	20.
18 carte des monuments : poilus	21.
19 carte des monuments : allégories	22.
20 carte des monuments : plaques	23.
21 carte des monuments : tombes	24.
22 carte des monuments croix	25.
23 carte des autres monuments	26.
24 Fiche résumée avec le noms des rubriques	27.
	28.

### Liste des communes par cantons du département du Rhône pris pour cette étude:

- L'arbresle
  - Arbresle (I)
  - Bessenay
  - Bibost
  - Bully
  - Chevinay
  - Dommartin
  - Eveux
  - Fleurieux sur l'Arbresle
  - Lentilly
  - Nuelles
  - Sain Bel
  - Saint Germain sur l'Grbresle

- 
- Saint Julien sur Bibost
  - Saint Pierre la Palud
  - Sarcey
  - Savigny
  - Sourcieux les Mines
  - Tour de Salvagny (la)
- Condrieu
    - Ampuis
    - Condrieu
    - Haies (les)
    - Loire sur Rhône
    - Longes
    - Saint Cyr sur Rhône
    - Saint Romain en Gal
    - Sainte Colombe
    - Trèves
    - Tupin et Semons
- Givors
    - Chassagny
    - Echalas
    - Givors
    - Grigny
    - Millery
    - Montagny
    - Saint Andéol le Château
    - Saint Jean de Touslas
    - Saint Romain en Gier
- Limonest
    - Champagne au Mont d'Or
    - Chasselay
    - Chères (les)

- Collonge au Mont d'Or
- Dardilly
- Ecully
- Limonest
- Marcilly d'Azergues
- Lissieu
- Civrieux d'Azergues
- Saint Cyr au Mont d'Or
- Saint Didier au Mont d'Or
  
- Mornant
  - Chaussan
  - Mornant
  - Orléanas
  - Riverie
  - Rontalon
  - Saint André la Côte
  - Saint Didier sous Riverie
  - Saint Laurent d'Agny
  - Saint Maurice sous Dargoire
  - Saint Sorlin
  - Sainte Catherine
  - Soucieu en Jarest
  - Taluyers
  
- Neuville sur saone
  - Albigny sur Saône
  - Cailloux sur Fontaines
  - Couzon au Mont d'Or
  - Curis au Mont d'Or
  - Fleurieu sur Saône
  - Fontaines sur Saône
  - Fontaines Saint Martin
  - Genay

- 
- Montanay
  - Neuville sur Saône
  - Poleymieux au Mont d'Or
  - Quincieux
  - Rochetaillée sur Saône
  - Saint Germain au Mont d'Or
  - Saint Romain au Mont d'Or
- Saint genis laval
- Brignais
  - Chaponost
  - Saint Genis Laval
  - Vourles
- Saint Laurent de chamousset
- Brullioles
  - Brussieu
  - Chambost Longessaigne
  - Halles (les)
  - Haute Rivoire
  - Longessaigne
  - Montromant
  - Montrottier
  - Saint Clément les Places
  - Saint Genis l'Argentière
  - Saint laurent de chamousset
  - Sainte Foy l'Argentière
  - Souzy
  - Villechenève
- Saint symphorien sur coise
- Aveize
  - Chapelle sur Coise (la)
  - Coise
-

- Duerne
- Grézieu le Marché
- Larajasse
- Meys
- Pomeys
- Saint Martin en Haut
- Saint Symphorien sur Coise
  
- Vaugneray
  - Brindas
  - Charbonnière les Bains
  - Courzieu
  - Craponne
  - Grézieu la Varenne
  - Marcy l'Etoile
  - Messimy
  - Pollionnay
  - Saint Genis les Ollières
  - Saint Laurent de Vaux
  - Sainte Consorce
  - Thurins
  - Vaugneray
  - Yzeron
  
- Oullins
  - Oullins
  
- Irigny
  - Charly
  - Irigny
  - Pierre Bénite
  - Vernaison
  
- Sainte foy les lyon

- Mulatière (la)
- Sainte Foy les Lyon
- Tassin la demi lune
  - Francheville
  - Tassin la Demi Lune

## Barème de la loi de 1919

La loi de financement des monuments aux morts votée en 1919 est régie par deux barèmes.

Le premier de ces barèmes est le pourcentage des morts militaires sur le nombre d'habitants en 1914, apportant un pourcentage de la subvention municipale au monument. Cela donne :

jusqu'à	1%	= 4% de la subvention
	2%	= 5%
	3%	= 6%
	4%	= 7%
	4,5%	= 8%
	5%	= 9%
	5,5%	= 10%
	6%	= 11%
	6,5%	= 12%
	7%	= 13%
	8%	= 14%
	9% et plus	= 15 % de la subvention.

Le deuxième de ces barèmes est le nombre de centimes pour 100 habitants apportant un pourcentage de la subvention municipale.

pour 100 habitants, de	3 à 5 centimes	= 11% de la subvention
	6 à 7	= 10 %
	8 à 9	= 9%
	10 à 11	= 8%
	12 à 13	= 7%
	14 à 15	= 6%
	16	= 5%
	18	= 4%
	19	= 3%
	20	= 2 %

L'aide de l'Etat était donc calculée par l'addition de ces deux pourcentages de la subvention municipale, elle représentait donc de 5 % à 26 % de celle ci.

Les textes ci dessous sont les principaux textes juridiques, lois, décrets, ordonances, jurisprudence qui ont été rendus au sujet des monuments aux morts.

La multiplication des monuments aux morts au lendemain de la première guerre mondiale ne pouvait laisser indifférent l'Etat français qui en moins de dix ans, produisit un important dispositif législatif et réglementaire destiné à canaliser les initiatives locales qui fleurissaient çà et là dans pratiquement toutes les communes de France.

A coté de ce dispositif une jurisprudence administrative et judiciaire vint préciser un certain nombre de points essentiels pour l'édification des monuments aux morts. Sans trop entrer dans les détails, les principaux textes et décisions jurisprudentielles qui ont marqué ce phénomène d'érection des monuments aux morts ont été les suivantes:

### 1 : les textes législatifs et réglementaires

**Ordonance du 10 juillet 1816** du roi portant qu' "a l'avenir aucun corps civil ou militaire ne pourra décerner, voter ou offrir, comme témoignage de la reconnaissance publique, aucun don, hommage, ou récompense, sans l'autorisation préalable de sa Majesté ." Le moniteur universel , n° 195, 15 VII 1816, p 787.

**Loi du 9 décembre 1905** concernant la séparation des Eglises et de l'Etat (journal officiel , 11 XII 1905, p 7205) article 28 " il est interdit à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblèmes religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture, dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou expositions."

**Loi du 26 décembre 1915**, sur les monuments à élever dans les cimetières militaires.

**Loi du 30 mai 1916** : relative aux oeuvres qui font appel à la générosité publique,

---

donnant notamment des indications sur les comités autorisés à lancer des souscriptions. (J.O. 8 juin 1916, p 4866.)

**Circulaire du 18 avril 1919** du Ministère de l'Intérieur apportant des précisions sur la distinction opérée par l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 entre monuments funéraires et monuments commémoratifs.

**Décret du 16 mai 1919** relatif à la fourniture gratuite, aux communes volontaires, de trophées de guerre pour orner les monuments aux morts. (Abrogé par l'article 58b de la loi de finances du 31 décembre 1936)

**Circulaire du 10 juin 1919** du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts rappelant les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et ses conséquences en cas d'érection de plaques ou de monuments commémoratifs dans les édifices classés. (Rappelée par la circulaire du 30 mai 1921 du Ministère de l'Intérieur)

**Loi du 25 octobre 1919** relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre (Journal Officiel, 26 X 1919, p 11910). article 5 : des subventions seront accordées par l'Etat aux communes en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie. La loi de finance ouvrant le crédit sur lequel les subventions seront imputées, règlera les conditions de leur attribution."

**Circulaire du 10 mai 1920** du Ministère de l'Intérieur (2eme bureau) relative aux monuments commémoratifs aux morts de la guerre et comprenant les dispositions ayant trait : à l'exécution artistique des monuments: création dans chaque département, par arrêté préfectoral, d'une commission ad hoc; à la redevance au profit du bureau de bienfaisance au cas où le monument est construit dans un cimetière; aux voies et moyens, c'est à dire le crédit inscrit au budget municipal, le produit de la souscription publique, la subvention de l'Etat.

**Circulaire n°113 du 12 juillet 1920** du Ministère de l'Intérieur (3° bureau) relative aux adjudications et à la passation des traités de gré à gré pour les marchés de construction de monuments aux morts.

**Loi de finances du 31 juillet 1920** relative, en son article 81, aux subventions accordées par l'Etat aux communes pour les aider dans l'érection de monuments aux morts (Journal Officiel juillet-août 1920, p 10940). article 81 : " les subventions accordées par l'Etat aux communes par l'application de l'article 5 de la loi de 25 octobre 1919 en vue de glorifier les Héros de la guerre, seront calculées d'après les barèmes ci-après, en raison du nombre de combattants nés ou résidant dans la commune, qui sont morts pour la Patrie, comparé au nombre des habitants de la commune déterminé par le recensement de 1911, et en raison inverse de la valeur du centime communal démographique de l'année où la subvention est accordée."

**Circulaire du 18 août 1920** du Ministère de l'Intérieur prise en application de l'article 81 de la loi de finance du 31 juillet 1920.

**Circulaire du 18 avril 1920** du Ministère de l'Intérieur (2° bureau) précisant que les dispositions de l'article 81 de la loi de finance du 31 juillet 1920, s'appliquent également " aux communes qui se groupent dans le but d'édifier un monument commémoratif

cantonal...”.

**Décret du 15 juillet 1922** , attribuant désormais aux préfets compétences pour statuer sur les érections de monuments aux morts (Journal Officiel 19 VII 1922).

**Circulaire du 21 juillet 1922** du Ministère de l'Intérieur (2° bureau) prise en application du décret du 15 juillet 1922.

**Circulaire du 5 septembre 1922** du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, rappelant aux préfets la réglementation en matière de monuments historiques et de son application lors de l'érection de monuments aux morts.

**Circulaire du 2 octobre 1922** du Ministère de l'Intérieur (2° bureau) relative à la prohibition des monuments aux morts fabriqués en Allemagne.

**Loi du 30 juin 1923** portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1922 au titre du budget général relative en son article 12 , à l'exemption d'impôts et taxes sur tous actes concernant l'érection de monuments aux morts , et en son article 13 à la possibilité de concession gratuite aux communes de l'Etat de son domaine privé pour ériger des monuments aux morts ( Journal Officiel 30 VI 1923 p 6267) .

**Loi du 31 décembre 1924** portant ouverture sur l'exercice 1925, de crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février et mettant notamment fin, en son article 34, à la participation de l'Etat aux dépenses engagées par les communes (à l'exclusion des régions dévastées à plus de 30 %, de l'Algérie et des colonies) pour l'édification de monuments aux morts de la guerre ( Journal Officiel 1 I 1925 ) .

**Loi du 29 avril 1925** supprimant totalement en son article 142, les subventions de l'Etat attribuées aux communes en vertu de l'article 81 de la loi de finances du 31 juillet 1920.

## 2 : la jurisprudence

Apparue relativement vite en pleine “folie” d'érection de monument, cette jurisprudence est aussi bien issue des tribunaux administratifs que des tribunaux judiciaires, sur des points aussi divers que : des signes, emblèmes religieux ou autres susceptibles d'être inscrits sur les monuments ; les manifestations tournant autour de l'érection / inauguration des monuments et fondées sur les pouvoirs de police des maires ; le droit des personnes : la faculté pour une famille d'interdire l'inscription de son nom patronymique sur un monument .

### 2.1 : la jurisprudence des juridictions judiciaires.

---

Cour d'appel de Bourges, 8 mars 1921 ( Groseiller c/ Abbé Bourdin), Gazette du Palais, jurisprudence 1921, pp 412-414.

Le titulaire d'un nom patronymique a le droit de défendre ce nom contre toute atteinte . Un père de famille a notamment le droit de s'opposer à l'inscription du nom de son fils sur une plaque commémorative due à l'initiative privée et apposée en dehors de toute prescription légale : cette opposition peut être justifiée par le choix du lieu où la plaque est placée, par les énonciations ou les emblèmes qui s'y trouvent insérés, par le caractère confessionnel ou politique résultant soit de l'emplacement choisi, soit des mentions inscrites sur le monument et par toutes autres circonstances propres à froisser les convictions et les sentiments intimes de celui dont on veut perpétuer le souvenir ou de la famille qui le représente. Un père de famille est donc fondé à exiger que le nom d'un de ses fils, morts pour la France, ne figure pas sur la plaque commémorative apposée par le desservant de la paroisse à l'intérieur de l'église avec la mention "priez pour eux", inscrite à la suite des noms gravés sur ladite plaque.

## **2.2 : la jurisprudence des juridictions administratives**

Tribunal des conflits , 22 juillet 1922 (consorts Gastin et autres ) Dalloz 1924, 3<sup>o</sup>partie, pp25-26 .

En l'espèce, les demandeurs s'opposaient à l'inscription des noms de leurs enfants, c'est à dire de ce véritable droit de propriété au caractère sui générés, familial et collectif qu'est le nom patronymique sur le monument aux morts de la commune de Peyrolles (Bouche du Rhône) à coté des noms d'hommes politiques. Ils assignèrent alors, à la fois en qualité de souscripteurs et de parents des morts, le président et les membres du comité organisateur devant une juridiction civile. La compétence d'une telle juridiction étant contestée par le préfet du département, le tribunal des conflits fut amené à se prononcer à la fois sur la forme et sur le fond.

Sur la forme cette juridiction confirme que c'est bien à l'autorité judiciaire qu'il appartient de connaître des actes fondés sur les atteintes aux droits pouvant résulter de la propriété des noms patronymiques. Sur le fond, il conforte également la doctrine traditionnelle de l'autorité judiciaire gardienne du droit de propriété au même titre que la liberté, l'état des personnes et de leurs droits individuels, et juge légal qu'opposition puisse être formée par des parents à l'inscription des noms de leurs enfants morts pour la Patrie sur le monument commémoratif d'une commune à coté de noms de diverses personnalités politiques.

Conseil d'Etat, arrêt du 2 avril 1924 (abbé Laplace), recueil Lebon, 1924, p 1199.

“ Un maire n'a pas excédé ses pouvoirs en faisant exécuter une sonnerie de cloches de l'église à l'occasion de l'inauguration d'un monument aux morts pour la patrie qui constituait une solennité de caractère national”.

Conseil d'Etat, arrêt du 4 juillet 1924 (abbé Guerle c/ Maire de Fouilloy - Somme), recueil Lebon, 4 juillet 1924, pp 640-641 . Cet important arrêt statue sur deux points :

Premier point : apposition de croix, signes et emblèmes religieux ou autres sur les monuments, et quel que soit leurs emplacement (place publique,par exemple), tout monument rappelant le souvenir des morts, même s'il ne recouvre pas de sépulture, doit

être considéré comme un monument funéraire. A ce titre, en vertu des dispositions de l'article 28 de la loi du 9 XII 1905, peuvent y être apposés des signes, emblèmes religieux ou autres emblèmes. Mais en ce qui concerne les monuments élevés sur la voie publique, les maires ont le droit, en vertu de leurs pouvoirs de police, d'interdire, si les circonstances l'exigent, l'apposition sur lesdits monuments d'emblèmes de nature à leur enlever leur véritable caractère et à provoquer des troubles.

Deuxième point : dépôt de croix, de fleurs, de couronnes autour de monuments aux morts. Le maire excède ses pouvoirs en interdisant, d'une manière générale, le dépôt de croix, de fleurs, d'emblème religieux et autre AUTOUR du monument aux morts " et empêcher ainsi les familles de rendre à ceux des leurs qui sont morts pour la France un hommage de forme aussi normale et aussi traditionnellement respectable" .

Conseil d'Etat, arrêt du 17 décembre 1924 (sieur Deffaux), recueil Lebon, 1924, p 1199.

Doit être annulé, comme entaché d'excès de pouvoirs, l'arrêté d'un maire interdisant toutes manifestations religieuses ayant un lien avec l'érection ou l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des enfants d'une commune morts pour la France.

relevé dans MPCIH par Jean Yves COULON pp306-308.

## Vincenot Henri , la billebaude , pp 97-99.

C'est ainsi qu'au café un dimanche d'hiver, une grave discussion éclata .Il s'agissait du monuments aux morts de la Grande Guerre. Des gens passaient dans la région, à ce moment-là, en disant à tout un chacun "comment ? Vous n'avez pas de monument? pourtant il y a un endroit tout trouvé, là, devant l'église, sur la place ! Il faut honorer vos morts ! Ils ont donné leur vie pour vous sauver, vous et vos enfants, du déshonneur et de l'esclavage ! Ils ont des droits sur vous." ( Sous entendu: le droit d'avoir un monument.)

Bien sur, ces nobles sentiments ne nous faisaient pas perdre de vue que tous ces beaux parleurs étaient précisément marchands de monuments et on ne se faisait pas faute de leur répondre : "Ce n'est pas cela qui les fera revenir, les pauvres malheureux !" ou bien: "l'argent que l'on mettra là-dedans, on ferait mieux de le donner aux veuves et aux orphelins!" ou encore : "Faudrait plutôt ne plus jamais parler de ça, allez !" et surtout : "Encore de l'argent foutu en l'air !".

Mais un jour , c'était pour l'Epiphanie, le père Tremblot décida de m'emmener chez mes grands parents paternels qui me réclamaient pour me donner mes étrennes; ils demeuraient au village voisin, à six kilomètres. On partit tôt le matin, on coupa par les prés, puis par l'étang, sous le bois de Romont, là ou en 1917, pendant le grand hiver, j'avais vu le fameux loup.

En arrivant au village, devant l'école, sous l'escalier de l'église, on vit une équipe de terrassiers qui s'affairait, et l'on nous apprit alors qu'ils préparaient le soubassement du

“monuments aux morts” ! Mon grand père gronda : “sacré milliard de vains dieux, ils sont foutus de l’avoir avant nous, leur monument! .”

On m’a raconté que, rentré chez lui, il était allé nuitamment trouver le maire, l’adjoint, les conseillers, à leur domicile en leur disant: “Ça y est, ils vont l’avoir à Vandenesse leur monument!.”

Le lendemain, notre maire réunissait le conseil, et, vingt minutes plus tard, la décision était prise. Nous aussi, nous aurions notre monument !

Le plus difficile fut de choisir, car il existait des monuments de toutes formes, de toutes tailles, depuis le fantassin de bronze, casqué et colorié qui meurt en levant des yeux bleus vers le buste radieux de la république, jusqu’au poulet gaulois dressé sur ses ergots au fin dessus d’un poteau, en passant par le soldat victorieux, sain et sauf, pressant sur son coeur un lourd drapeau de stuc. Et j’en passe, et des plus savoureux.

On en parla passionnément dans les fermes, mais le temps pressant, car il fallait prendre ceux de Vandenesse de vitesse, on eut le choix heureux en s’accordant, d’urgence, sur une stèle de granit toute simple et qui en somme, ressemblait tout à fait à un menhir. L’urgence nous avait sauvés du mauvais goût et en suivant un penchant atavique et profond, sans doute, on était retourné tout spontanément au mégalithique le plus pur.

Le plus terrible, ce fut que le tailleur de pierres mit vingt jours rien que pour graver, année par année, le nom de nos tués. Lorsque, pour l’inauguration on dévoila le menhir, on s’aperçut que ces noms recouvraient toute sa surface. A ce moment un silence terrible tomba sur l’assemblée consternée, qui mesurait peut être pour la première fois, grace aux hiéroglyphes mortuaires, l’effroyable hécatombe des paysans français.

J’entends encore le père Tremblot revenant de la cérémonie gronder : “sacristi! vingt trois noms! oui, vingt trois noms alignés sur la pierre! vingt trois noms pour un village de cent quatre vingt douze âmes, c’est comme si on nous avait alignés contre le mur des granges pour en égorger un sur huit! - Mais nom ! mais nom! geignaient les deux bisafeules, y’est pas possible! Et rien que des hommes jeunes, doux jésus! .”

C’était comme si la vue de cette longue liste, gravée sur cette grosse pierre levée, les avait tous réveillés d’une douce et patriotique léthargie. La plupart avaient serrés les poings et grincés des dents et j’entendis plusieurs fois, dans la bouche des hommes, cette réflexion que je ne compris que bien plus tard, en 1940 : “ Pas près de nous reprendre .”

## **Ouvrages régionaux et articles sur les monuments aux morts qui n’ont pu être consultés.**

BOURDIN Gérard Les monuments aux morts de l’ Orne ; pour l’exemple ou pour le deuil : guerres de 1870 et de 1914-1918 ; le pays bas - Normands, Flers; décembre 1991.

CHALCHAT Ginette . Les monuments aux morts des deux guerres dans le

département du puy de dome. These .Clermont Ferrand2 , 1987 ; dir : JP Bouillon.

GIROUD J et RAYMOND Met Mme. Les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans le vaucluse . ed : Scriba, 1991 ,351 p.

LOUVET A. Les monuments francais élevés à la mémoire des morts de la guerre In L'architecture, vol XXXVII, N°1 janvier 1924 , p1-14.

MASSONET Christiane . Patrimoine méconnu, la figure de la femme dans les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans les Bouches du Rhône .In Provence historique, Tome 31, fasc 125, 1981, pp263-270.

PERES H . Identité communale, République et communalisation : à propos des monuments aux morts de villages, In : Revues Francaise de Sciences Politiques , octobre 1989, p 665-682.

ROQUES M . Monuments aux morts du Sud Est de la france. In Provence Historique, tome 31, fasc 125, 1891, pp133-138.

SATIN . Le monument aux mort de verdun . In L'architecture, vol XLIII, N°8 , 15 aout 1930.

SAUGER Alain: Les monuments aux morts de la grande guerre dans la Drome In Etudes dromoise, N°1 , mars 1990.

## La lettre envoyee



## LES MONUMENTS AUX MORTS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

<b>TYPE</b>	<i>localisation</i>	<i>nature/iconographie</i>	<i>inscriptions</i>	<i>observations</i>
monument de la victoire	place publique	Stèle et/ou statue : poilu idéalisés, coqs, victoires (drapeaux, lauriers en couronnes)	Morts pour la France Morts pour la Patrie Héros, héroïque, gloire, champ d'honneur	Patriotisme républicain citations de Victor Hugo.
monument civique	place publique, proximité de la mairie	Stèle poilus réalistes (rares) pas d'allégories croix de guerre (fréquente)	Morts pour la France Morts pour la Patrie (plus rare)	
monument funéraire - patriotique	cimetière, place publique (rare , et proche de l'église)	Statue de poilu mourant drapeaux embrassés, serrés contre la poitrine ou drapés	Morts pour la France Morts pour la Patrie A nos grands morts, héros gloire, etc...	Patriotisme commun fréquent
monument funéraire	cimetière, place publique (plus rare)	Tombe, stèle, calvaire Pleureuses, gisants	Morts pour la France A nos morts, à nos enfants à nos fils, aux victimes de la guerre	croix fréquente
monument pacifiste	cimetière ou place publique	Vieux parents, veuves, orphelin, camarades (rares) Allégorie pacifiste (rare)	Aucune mention de France ou de Patrie. A nos morts (fils, enfants). Aux victimes. Inscription explicite (rare)	